

Jean-Pierre Chasseau / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE D'OLHAIN

2021 - 2040

"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier"

Département(s) : 62 – Pas-de-Calais

Surface retenue pour la gestion : 286,40 hectares

Altitudes extrêmes : 110 m - 182 m

Révision d'aménagement

Directive régionale d'aménagement : Nord Pas-de-Calais



Office National des Forêts

SOMMAIRE

0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT D'OLHAIN	4
1. ÉTAT DES LIEUX - BILAN	5
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	5
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement	5
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions	6
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces	7
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPEMENTS FORESTIERS	8
1.2.1 Description du milieu naturel.....	8
A - Topographie et hydrographie.....	8
B - Conditions stationnelles	8
1.2.2 Description des peuplements forestiers.....	9
A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt.....	9
B - État du renouvellement.....	12
C - Inventaires réalisés.....	13
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	13
1.3.1 Production ligneuse.....	13
A - Volumes de bois produits.....	13
B - Desserte forestière	15
1.3.2 Fonction écologique	15
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	17
A - Accueil et paysage	17
B - Ressource en eau potable.....	20
1.3.4 Protection contre les risques naturels	20
2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS.....	21
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION.....	21
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	22
2.2.1 Traitements retenus.....	22
2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité	22
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....	23
2.3.1 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement.....	23
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	23
2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques	23
A - Constitution des groupes d'aménagement	23
B - Constitution de divisions	25
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2021 - 2040	25
2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	25
2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE.....	26
A - Documents de référence à appliquer.....	26
B - Coupes.....	26
C - Desserte	29
D - Travaux sylvicoles.....	30

2.5.3	Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE	31
	A - Biodiversité courante.....	31
	B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles).....	32
2.5.4	Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	33
	A - Accueil et paysage	33
	B - Chasse – Pêche.....	35
	C - Richesses culturelles	36
2.5.5	Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET.....	36
	A - Crises sanitaires.....	36
	B - Tassement des sols	36

DOCUMENT ONE

0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT D'OLHAIN

Le contexte :

La forêt domaniale d'Olhain occupe le sommet et le haut de versant d'une colline calcaire de l'Artois, dominant la plaine de Lens. Elle est située dans une région densément peuplée, urbanisée et peu boisée. Les sols et le climat de la forêt sont favorables à la production de bois feuillus de qualité. Issue du regroupement d'une centaine de propriétés privées, la forêt est très hétérogène en composition.

Les enjeux principaux de la forêt :

La forêt présente des enjeux :

- Fort de production du fait de la potentialité des stations ;
- Reconnu de biodiversité du fait du classement en ZNIEFF de type 1 ;
- Fort sur la totalité de la surface pour l'enjeu social du fait des visibilités, du niveau d'équipement et de la forte fréquentation diffuse, en forêt et dans ses environs immédiats.

Bilan de la gestion passé :

L'aménagement précédent (2005 – 2019) a vu réaliser environ 60% de l'effort de régénération prévu. La gestion sylvicole de la forêt a été largement perturbée par l'exploitation des Frênes atteints par la Chalarose, qui a contribué notamment à une élévation importante des volumes récoltés (10 m³/ha/an sur les quinze ans de l'aménagement).

Les grandes orientations de l'aménagement :

Ce nouvel aménagement acte la transition vers le traitement irrégulier sur la totalité de la forêt. En effet, la structure et la composition de la forêt tendent déjà vers l'irrégularisation et la dynamique d'apparition des semis est enclenchée. Les principales essences en place sont adaptées aux stations. On maintiendra un haut niveau de diversification.

Le programme d'actions prévoit :

- Un programme de coupes irrégulières à rotation de 8 ans pour les peuplements matures et de 6 ans pour les jeunes futaies ;
- Un programme de travaux réguliers et irréguliers pour les jeunes peuplements ;
- La relance d'une concertation pérenne avec les partenaires locaux, pour nourrir la réflexion sur l'entretien et l'éventuel développement des infrastructures d'accueil ;
- Des travaux de génie écologique sur les milieux ouverts calcicoles en lisière de forêt ;
- La quantification des dégâts de chevreuil à l'aide de dispositifs d'enclos-exclos et l'adaptation du plan de chasse chevreuil

Bilan prévisionnel :

La mise en œuvre de ce programme d'actions devra permettre de concilier l'exploitation forestière à travers la récolte de 1 680 m³/an (soit 5,9 m³/ha/an sur la surface en gestion) et les fonctions écologiques et d'accueil, en adoptant les mesures qui garantissent le bon fonctionnement de l'écosystème forestier. Une attention particulière sera apportée au maintien de la qualité des paysages. Les conditions actuelles d'accueil du public seront améliorées en concertation avec les partenaires locaux.

1. ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la (des) forêt(s)

La forêt d'Olhain appartient au domaine privé de l'Etat.

- Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Olhain
Départements de situation	62 – Pas-de-Calais
Région nationale IFN de référence	010 – Collines d'Artois
Directive régionale d'aménagement ou schéma régional d'aménagement	Nord – Pas-de-Calais

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
62 – Pas de Calais	Barlin	8,7148 ha
	Fresnicourt le Dolmen	223,8709 ha
	Hersin Coupigny	2,7690 ha
	Maisnil-les-Ruitz	51,0409 ha
	Total	286,3956 ha

- Période d'application de l'aménagement : 2021 – 2040 (20 ans)
- Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale (ha)	date arrêté	début	échéance
Olhain	F10460H	286,3956	27/11/2006	2005	2019

- Carte de situation de la forêt

La carte de situation est consultable en annexe cartographique.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- Les surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	286,39 56 ha
Surface retenue pour la gestion	286,40 ha
Surface boisée en début d'aménagement	283,00 ha
Surface en sylviculture de production	278,49 ha

- État des lieux

Les limites de la forêt sont globalement bien connues. Les points incertains ont été relevés lors des travaux d'élaboration de cet aménagement, notamment pour recaler les fonds cartographiques SIG sur la réalité du terrain.

- Origine de la propriété forestière

L'acquisition de la forêt domaniale d'Olhain par l'Etat s'est faite entre 1967 et 1970, soit à l'amiable, soit par expropriation après déclaration d'utilité publique. L'ensemble de la forêt a été rachetée à plus de 100 propriétaires privés différents. Ceci explique notamment l'aspect très hétérogènes des peuplements de la forêt.

- Parcellaire forestier

Le parcellaire n'est pas modifié. Il est composé de 25 parcelles d'une surface moyenne de 11,44 ha.

- Concessions

Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Lignes électriques	1990 - 9999	3, 4 13 et 15
Lignes téléphoniques	1970 - 9999	Linéaire route départementale
Canalisations d'assainissement	1990 - 9999	2, 3, 4, 5, 15

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)				
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet 8	faible	moyen 28	fort 250	= 286 ha
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu 286	fort	= 286 ha
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort 286	= 286 ha
	Protection contre les risques naturels	sans objet 286	faible	moyen	fort	= 286 ha

La forêt présente un enjeu :

- Fort de production sur une grande partie de la forêt du fait des bonnes stations qui composent ses sols. Seules les stations les moins profondes sur pentes (rendzines) sont classées en enjeu moyen.
- Reconnu de biodiversité du fait du classement en ZNIEFF de type 1.
- Fort sur le plan social et paysager sur les principales portes d'entrée du massif et les lisières les plus visibles, reconnu sur le reste, du fait de la petite taille du massif et d'une fréquentation diffuse qui reste importante.

- Carte des fonctions principales de la forêt

La carte des fonctions principales de la forêt est consultable en annexe cartographique.

- Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulière

Menaces	surface concernée (ha)	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves	30 ha	Le massif a été touché par la Chalarose du Frêne. Ceux-ci ont été en grande partie exploités.
- Déséquilibre grande faune / flore	286 ha	L'impact de la population de Chevreuil est à quantifier et à surveiller
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	surface concernée (ha)	Explications succinctes
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	286 ha	Placage limoneux sur le massif
- Présence d'une enceinte néolithique en forêt	25 ha	Mesures adaptatives de gestion

- Démarches de territoires

Située au cœur d'un territoire densément peuplé et particulièrement peu boisé, la forêt domaniale d'Olhain est l'un des milieux naturels et récréatifs clés dans le secteur du bassin minier et des Collines de l'Artois. La forêt est le support de nombreuses activités de nature : VTT, cyclotourisme, randonnée... De nombreuses boucles la traversent, donnant lieu à des partenariats tant avec les communes et intercommunalités locales qu'avec le département du Pas-de-Calais (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Le partenariat avec le département est d'autant plus important que la forêt est accolée à la base départementale de loisirs du Parc d'Olhain, grande base de loisir proposant à la fois des activités sportives cadrées, des activités de nature et des hébergements. Cette base est un point de départ privilégié vers la forêt domaniale.

1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt domaniale d'Olhain s'étend sur la crête d'une colline de l'Artois et surplombe la plaine de Lens. Elle est constituée par un plateau légèrement vallonné dans sa partie centrale et par des versants présentant une assez forte déclivité en direction du Nord-Est et du Sud-Ouest. Du fait de la nature de cette butte, il n'existe pas de réseau hydrographique en surface.

B - Conditions stationnelles

- Climat

Le climat est de type semi-atlantique avec influence océanique déjà atténuée du fait de l'éloignement du littoral. Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 760 mm par an sur la période 1980–2010, globalement bien réparties sur l'année, sans période de sécheresse marquée. Les amplitudes thermiques sur le massif restent très modérées, variant de 0°C pour le mois le plus froid à 24°C pour le mois le plus chaud. Le massif est peu exposé aux gelées tardives. Les vents prédominants sont de secteur Nord Nord-Est (vents de printemps surtout) puis Ouest. Les vents sont globalement modérés et la forêt a été peu soumise aux accidents climatiques ces dernières décennies.

- Géologie

L'assise de la forêt est constituée de différentes couches de craies et marnes du Turonien, recouvertes en grande partie par des limons pléistocènes. La craie n'affleure que sur les coteaux pentus, recouverte d'une légère couche d'argile de décarbonatation.

- Unités stationnelles

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
DRA 3b/6a	Hêtraie Chênaie Frênaie sur limon riche et sain (US L3)	257,19	90	Potentialité élevée mais sol sensible au tassement	
DRA 7	Hêtraie sur sol crayeux peu profond (US C3, parfois C2, moyennement profond)	29,21	10	Potentialité moyenne	Diversification vers des essences plus thermophiles

Les sols de la forêt domaniale d'Olhain sont globalement profonds et riches en base, bien que le calcaire actif en surface soit rare (permettant le développement d'essences calcifuges telles que le Châtaignier et le Douglas). Ces sols sont favorables à la production de bois de qualité pour la plupart des essences forestières. Les versants présentent des profondeurs prospectables (donc une réserve en eau) plus faibles et présentent les caractéristiques de stations nettement calcicoles, limitant ainsi la liste des essences adaptées. Leur potentialité de production reste néanmoins moyenne.

- Carte des unités stationnelles

La carte des unités stationnelles est consultable en annexe cartographique.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Protocole de description réalisé :

Une description quantitative de type « suivi de l'équilibre en irrégulier » a été mise en place. Elle est composée de 150 points de mesure répartis sur un maillage systématique. On y a réalisé un relevé relascopique des tiges par essence et par catégorie de classe de diamètre, une estimation du taillis, du nombre de perches d'avenir ainsi que du nombre de semis bas et hauts d'essences d'avenir (sur deux placeaux par point).

Rappel des abréviations utilisées :

PER : perches, tiges dont le diamètre est compris entre 7,5 cm et 17,5 cm

PB : Petits Bois, tiges dont le diamètre est compris entre 17,5 cm et 27,5 cm

BM : Bois moyens, tiges dont le diamètre est compris entre 27,5 cm et 47,5 cm

GB : Gros Bois, tiges dont le diamètre est compris entre 47,5 cm et 67,5 cm

TGB : Très Gros Bois, tiges dont le diamètre est supérieur à 67,5 cm.

Pour les plus jeunes peuplements, l'analyse est complétée par l'étude de la Base de Données Régénération (BDR).

La spatialisation de ces 150 points ainsi qu'une étude des orthophotographies permet de créer une typologie de peuplements homogènes.

Essences présentes, analyse du capital

Essence	Surface terrière m ² /ha				%
	PB	BM	GB+TGB	Total	
Chênes indigènes	0,2	0,7	3,5	4,4	28,9%
Erable sycomore	0,8	2,6	0,7	4,0	26,3%
Hêtre	0,2	0,7	1,6	2,6	16,9%
Charme	0,6	0,6	0,1	1,4	8,8%
Frêne	0,1	0,5	0,2	0,9	5,5%
Châtaignier	0,0	0,3	0,2	0,5	3,4%
Autres feuillus	0,4	0,6	0,1	1,0	6,6%
Résineux divers	0,0	0,2	0,3	0,5	3,4%
Total	2,4	6,2	6,8	15,4	100%
%	15,3%	40,3%	44,4%	100%	

*les autres feuillus regroupent notamment le Tilleul, le Tremble, l'Erable champêtre, le Merisier, les Peupliers, l'Orme.

** Les résineux divers présents en forêt sont le Sapin de Vancouver, le Douglas et le Mélèze du Japon.

La forêt présente un faciès très diversifié en terme d'essences et de calibre des bois. Ceci s'explique notamment par le fait qu'elle a été rachetée à une centaine de propriétaires privés différents. Le Chêne (principalement sessile), l'Erable sycomore et le Hêtre dominent le mélange.

Le Frêne était présent en quantité équivalente aux trois autres essences jusque dans les années 2010 mais la plupart des sujets ont été exploités suite à la chalarose. Le Châtaignier était lui aussi bien représenté mais sa part a diminué suite à l'exploitation de nombreux sujets de très grosses dimensions.

La répartition totale des tiges par catégorie de classe de diamètre semble très équilibrée. Cependant, en regardant essence par essence, on s'aperçoit que :

- L'essentiel des chênes et des hêtres sont massés autour des Gros Bois (et même des Très Gros Bois pour les hêtres)
- L'essentiel du recrutement récent dans les Petits Bois s'est effectué dans l'Erable sycomore ou dans le Charme, qui sort de son rôle de taillis.

Analyse du nombre de perches :

Essence	Perches N/ha	%
Chênes indigènes	24,2	37,5%
Erable sycomore	14,0	21,7%
Hêtre	19,0	29,4%
Charme	4,8	7,4%
Frêne	0,0	0,0%
Châtaignier	0,0	0,0%
Autres feuillus	2,6	4,0%
Résineux divers	0,0	0,0%
Total	64,6	100,0%

Les perches d'avenir sont bien représentées sur la forêt. Il faut cependant noter que les perches de Chêne et de Hêtre sont largement regroupées dans les peuplements de perchis réguliers issus des groupes de régénération des aménagements précédents, tandis que des perches d'Erable sycomore sont présentes de façon diffuse dans les peuplements (semis naturels et affranchissement de brins de taillis).

Analyse du nombre de Semis :

	Nb /ha		
	S.bas	S.haut	Total
Toutes essences confondues	1257	358	1615

Le nombre de semis présents sur les points de description est assez élevé. 25% des placeaux de la description sont jugés présenter un nombre de semis suffisants. Cependant, ces semis sont constitués à 70% de semis d'Erable sycomore. Le Hêtre ne représente que 20% des semis et le Chêne et les autres feuillus moins de 10% (sachant que la parcelle 17 est constituée d'une régénération dense de Chêne, celui-ci est complètement absent des peuplements fermés du massif).

- Répartition des types de peuplement

Code	Type de peuplement	Surface (ha)
1a	Futaie feuillue mélangée sans dominante	97,71
1b	Futaie feuillue mélangée à dominante Chêne sessile	59,48
1c	Futaie feuillue mélangée à dominante Erable	17,84
1d	Futaie feuillue mélangée à dominante Hêtre	24,22
2	Futaie résineuse à Gros Bois	3,11
3	Peupleraie à Bois Moyen	2,61
4	Futaie de Hêtre à Petit Bois et Bois Moyens	11,62
5	Perchis de feuillus précieux mélangés	32,89
6	Futaie de Chêne sessile au stade Perchis	12,62
7	Futaie de Chêne sessile au stade Education	10,15
8	Futaie de Chêne sessile au stade Semis	5,57
9	Futaie de Merisier au stade Education	2,79
10	Pelouse calcicole recolonisée	1,08
11	Aires d'accueil et espaces non boisés	4,71
	TOTAL	286,40

Commentaires succincts sur les différents types de peuplement

Les futaies feuillues mélangées (type 1)

C'est le principal type de peuplement mature de la forêt. Les essences dominantes y sont généralement extrêmement mélangées. Dans le type 1a (sans dominante), aucune essence ne représente plus de 35% de la surface terrière. Dans certains peuplements, le Chêne, le Hêtre ou l'Erable dominant légèrement. Ils correspondent aux types 1b, 1c et 1d. Globalement, la structure est à tendance nettement irrégulière dans les peuplements sans dominante nette, plutôt orientée vers les Gros Bois dans les peuplements à dominante Chêne ou Hêtre, et plutôt orientée vers les Bois Moyens dans les peuplements à dominante Erable.

Le capital de ces peuplements, très variable selon la gestion antérieure et la présence ou non de Frênes chalarosés, varie globalement de 15 à 25 m²/ha.

Les types 2 et 3 correspondent à deux peuplements anecdotiques situés sur le plateau de la forêt. Les Peupliers, qui ont globalement atteint leur diamètre d'exploitation, seront exploités dans les premiers passages en coupe afin de laisser se développer les perches feuillues en-dessous. Les Sapins de Vancouver présentent un très mauvais état sanitaire qui amènera leur récolte en tout début d'aménagement.

Les peuplements 4 à 9 représentent l'effort de régénération des deux derniers aménagements, globalement mené en Chêne et en Hêtre/feuillus précieux. Les jeunes futaies et perchis sont bien

venants et de belle qualité. Certaines des dernières régénérations menées par plantation de Chêne sessile ont fait l'objet de dégâts d'abroussement Chevreuil non négligeables (parcelles 7 et 15).

- Carte des peuplements

La carte des peuplements est consultable en annexe cartographique.

B - État du renouvellement

- Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	32,29 ha
Surface effectivement régénérée	18,51 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

57% de la surface prévue a été régénérée. La parcelle 1 a été entamée et est actuellement au stade de la coupe secondaire sur la moitié de sa surface. Dans les parcelles 6 et 7, les résineux ont été prélevés et ont laissé la place à un peuplement feuillu dont le niveau de capital ne justifiait pas la régénération, complété par les Mélèzes qui n'avaient pas atteint le diamètre d'exploitabilité.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	18,51
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	3,56
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	1,97
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	13,97

Essences	Stock de régénération par essences		
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem ^{ent} limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)
CHS	0	1,97	3,60
Total	0	1,97	3,60

Ces peuplements correspondent aux dernières plantations récemment réalisées.

- Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.

Comme indiqué précédemment, le niveau de renouvellement sur la forêt est globalement bon, avec environ 1600 semis/ha et 25% des placeaux de description considérés comme contenant un nombre suffisant de semis. Cependant, ce semis est constitué en grande majorité d'Erable sycomore (70%), exprimant là le caractère tolérant à l'ombre de l'essence et certainement aussi la moindre appétence du Chevreuil par rapport aux autres feuillus précieux. Le Hêtre est le deuxième plus représenté (20%), lui aussi peu appétent. Hormis la régénération naturelle de la parcelle 17 et les plantations récentes, le Chêne est absent des semis.

C - Inventaires réalisés

La forêt ayant été parcourue par une description quantitative assez fine et n'abritant pas de bois de qualité élevée, aucun inventaire complémentaire n'a été mené.

1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	8		28	250	= 286 ha

A - Volumes de bois produits

- Tableau synthétique de la production moyenne

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Toutes essences feuillues	0,63	6,4
Total	0,63	6,4

La comparaison de deux cycles de mesure IFN sur la zone des collines de l'Artois donne, pour les futaies feuillues dans leur ensemble, un accroissement en G de 0,63 m²/ha/an équivalent à un accroissement en volume Bois fort tige de 5,6 m³/ha/an. Cet accroissement est corrigé d'un facteur +15% pour obtenir un volume bois fort total, soit 6,4m³/ha/an.

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Volumes récoltés (période : 2005 - 2019)												
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		PA : produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	prévu (hors PA)	réalisé	
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement												
9 645	10 067	9 349	28 372	0	0	0	1 871	3 690		18 994	44 000	11 937
										Écart		
										+ 120 %		
en m³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
2,25	2,35	2,18	6,61	0	0	0	0,44	0,86		4,43	10,25	8,35

- Analyse succincte (obligatoire) du bilan des volumes récoltés.

Les volumes effectivement récoltés sont largement supérieurs aux estimations de l'aménagement pour plusieurs raisons :

- Les volumes présumés réalisables de l'aménagement précédent étaient sous-estimés par rapport à la production de la forêt (prélèvement prévu de 35 m³/ha dans les coupes d'amélioration). Les méthodes de calcul ont certainement amené à des sous-estimations également : le volume réalisé sur le groupe de régénération est supérieur aux prévisions alors que seules la moitié des unités prévues sont effectivement régénérées.
- La forêt a fait l'objet de coupes d'amélioration de forte intensité, notamment pour récolter certains Très Gros Bois (Châtaigniers, Frênes...)
- La forêt a subi la Chalarose du Frêne qui a amené à récolter une part importante du capital : estimé à 19% du mélange dans l'aménagement de 2005, il ne représente plus que 5% aujourd'hui.

- Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt.

Il n'existe pas de qualités de bois exceptionnelles en forêt d'Olhain.

B - Desserte forestière

- État de la voirie forestière

Type de desserte		Long. Totales	Densité		État général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	2,24	1,7	Oui	Bon		Véloroute rejoignant la base départementale
	empierreées	2,66			Localement dégradées	Parking de la route traversière en mauvais état	Utilisées par de nombreuses boucles pédestres et VTT
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte		-			Départementales fortement fréquentées, non utilisées pour l'exploitation		

- Principales difficultés d'exploitation

Le niveau de desserte de la forêt est globalement bon. Les zones les plus pentues de la forêt (parcelles 5, 19, 20) présentent des contraintes d'exploitation importantes mais sont très limitées en surface. La principale contrainte concernant l'exploitation en forêt d'Olhain réside dans la sensibilité des sols au tassement.

- Carte de la desserte

La carte du parcellaire, de la desserte et de la topographie est consultable en annexe cartographique.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique			286		= 286 ha

- Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Aucun statut de protection réglementaire			
Éléments du territoire orientant les décisions			
ZNIEFF de type I		FR 310013736 « Coteau et forêt domaniale d'Olhain »	

- Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

La forêt d'Olhain étant fréquentée par un public assez nombreux et traversé par un axe de circulation important (route départementale), le principal risque pesant sur la biodiversité est l'installation et le développement d'Espèces Exotiques Envahissantes telles que la Renouée du Japon, pour le moment peu présente sur le massif.

- Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Bupleurum falcatum	Sur le talus le long de la D57	Station hors forêt sur le talus de la départementale mais à proximité immédiate de la lisière	Non
Polygala comosa			Non
Bunias orientalis	Coteaux calcaires de la forêt		Non
Cephalanthera damasonium			Oui
Ophrys apifera			Oui
Ophrys insectifera			Oui
Platanthera chloranta			Non
Faune remarquable			
Oiseaux			
Bondrée apivore	Nicheuse sur le massif	Mesures de gestion spécifiques en cas de découverte d'un nid occupé	Oui
Papillons			
Thécla du Bouleau	Repérés dans le périmètre de la ZNIEFF	Fréquentant préférentiellement les milieux de prairies maigres et les landes entourant le massif, ou sur les lisières	Non
Hespérie des Sanguisorbes			Non
Point-de-Hongrie			Non
Argus vert			Non
Hespérie du Chiendent			Non
Mollusques			
Zenobiella subrufescens	Massif	Pas d'observations particulières	Non
Helicodonta obvolvata			Non

C'est la présence de milieux calcicoles sur les coteaux qui fait l'originalité de la forêt d'Olhain. Cette particularité se ressent surtout dans la richesse floristique, notamment de par la présence de nombreuses orchidées protégées au niveau régional, dans les peuplements calcicoles sur sols superficiels, ainsi que dans les espaces ouverts hors forêt. A ce titre, bien que hors propriété domaniale, le talus de la départementale 57 abrite une station à Bupleurum falcatum et Polygala comosa. Ces deux espèces, présentes en Picardie, sont ici sur la marge extrême de leur aire de répartition. Elles sont très rares en Nord-Pas de Calais. Une prairie à l'intérieur de la parcelle 23 a été fauchée pendant plusieurs années au profit de ces espèces de milieux ouverts calcicoles, mais son entretien a par la suite été abandonné. Elle est aujourd'hui en cours de recolonisation par les ligneux.

La richesse faunistique s'exprime également à travers la gamme de papillons fréquentant les prairies sèches aux alentours du massif (espèces globalement peu forestières, qu'on peut néanmoins retrouver dans les parcelles en coupe).

- Habitats naturels d'intérêt communautaire

Il n'existe pas d'étude des habitats en forêt domaniale d'Olhain. D'après la fiche descriptive ZNIEFF, la forêt est principalement constituée de Hêtraies calciclinales et neutroclinales à Jacinthe des bois (codes corine 41.1321 et 41.1322). Les autres habitats déterminants de la ZNIEFF sont les lisières mésophiles (34.42), les Prairies de fauche (38.22) et les landes à Genévrier (31.881).

- Eaux de surface

Il n'existe pas de réseau hydrographique de surface en forêt d'Olhain.

- Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt

L'intégralité de la forêt étant concernée par la ZNIEFF de type 1, aucune carte n'a été réalisée.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)				286	= 286 ha

A - Accueil et paysage

- Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages

La forêt domaniale d'Olhain se situe à l'extrémité Ouest de l'ensemble paysager des paysages miniers, au contact des paysages très agricoles de la plaine de la Lys au Nord, du pays d'Aires à l'Ouest et des belvédères de l'Artois au Sud. Ce territoire est marqué par une urbanisation très forte et un relief peu marqué, hormis sur ses marges (la crête de l'Artois en fait limite à l'Ouest).

- Réglementations, plans départementaux et études existantes

La forêt d'Olhain, malgré sa petite taille, est traversée par de nombreux itinéraires inscrits au plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée. Elle est de plus adjacente à la base de loisirs départementale d'Olhain, l'un des principaux sites de sports de nature dans la région et le point de départ de nombreuses boucles pédestres et cyclotouristiques.

- Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Monument historique classé « La table des fées » (PA00108284)	4 ha	31/12/1889	Intérêt historique et archéologique	Situé hors forêt et à distance, peu de visibilité et peu d'impact sur la gestion
Monument historique en cours de classement Enceinte néolithique à fossés interrompus	25 ha	En cours de classement	Intérêt historique et archéologique	Impact fort sur la gestion, plan d'adaptation des mesures de gestion joint à l'aménagement

- Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Parc départemental d'Olhain	Adjacent à la forêt, site départemental d'accueil du public pour des activités sportives encadrées ou de nature, restauration, hébergement	Forte	Point de départ de nombreuses boucles pédestres et vélo
Arboretum	Usage de l'arboretum en lui-même délaissé, mais le parking reste la principale porte d'entrée sur le massif.	Forte	
Itinéraires cyclo, VTT et pédestres	Loisirs de nature dans un contexte fortement urbanisé	Forte	Nombreuses boucles traversant la forêt, entretien conventionné avec la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (9,4 km pédestre, 10,6 km VTT)
Golf départemental d'Olhain	Hors forêt, équipement départemental longeant la lisière Sud du massif	Moyenne	
Parking de la route traversière et parking du golf	Portes d'entrée secondaires sur le massif, moins fréquentés que le parking de l'arboretum	Moyenne	

Il existe deux portes d'entrées principales pour la forêt domaniale d'Olhain :

A l'Ouest, la forêt est accolée à la base départementale de loisirs d'Olhain, vaste parc arboré équipé de structures d'accueil, de restauration, d'hébergement, sportives... Elle accueille environ 700 000 visiteurs par an. Cette base est également le point de départ de nombreuses boucles sportives (VTT, Trail, randonnée) qui se poursuivent dans les alentours. La forêt domaniale est sa continuation géographique, et beaucoup des itinéraires au départ de la base traversent ou longent la domaniale. C'est un site très fréquenté, mais l'accès à la forêt ne s'y fait que dans un second temps et n'est pas forcément un but en soi. Il existe une ancienne aire d'accueil sur la route forestière des terrils en parcelle 16 (plusieurs table-bancs à l'ombre de quelques arbres au milieu d'une prairie. Cette aire a été créée à une époque où la route des terrils était ouverte à la circulation et a donc été installée en retrait, ce qui la rend peu accessible et peu visible. N'étant pas située sur la liaison principale entre forêt et base (qui se fait plutôt le long de la parcelle 17, au Sud), elle est actuellement peu employée. Elle offre un panorama sur les terrils du pays à part à Ruitz, et est située le long de la véloroute (RF des terrils). Elle présente des perspectives de valorisation.

Les visiteurs souhaitant spécifiquement rejoindre la forêt utilisent la D57 qui traverse le massif en son milieu sur un axe Nord/Sud. Cet axe est équipé de trois aires d'accueil :

- L'aire principale (aire de Verdrel) correspond à l'arboretum, à l'intersection D57/D57E3. Cet espace a été aménagé dans les années 2000 d'un parking à forte capacité, d'un kiosque et d'un arboretum enclos d'environ 1,5 ha. A l'heure actuelle, cet arboretum est fermé au public et les équipements se dégradent (aires de pique-nique et plots bois vétustes, panneaux d'accueil non actualisés, arbres de l'arboretum non entretenus...). Néanmoins, le grand parking reste la porte d'entrée privilégiée vers le massif, même si les visiteurs ne se dirigent pas forcément vers l'arboretum. Il présente l'avantage d'être en retrait par rapport à la départementale, contrairement aux deux autres parkings.
- Le parking de la route traversière (parcelles 8/21) est à la fois un parking de taille moyenne et une aire de stockage des bois en entrée de route forestière. S'il est suffisant pour la desserte

forestière, il est globalement en mauvais état pour accueillir le public (nids de poule, arbres non entretenus, panneaux non actualisés ou vandalisés).

- L'aire d'accueil du Golf est située au Sud, le long de la parcelle 23 (Est). Il s'agit également avant tout d'une aire de stockage de bois où ont été rajoutés quelques équipements de type table-bancs. Cette aire présente une proximité immédiate avec la départementale, la rendant peu accueillante.

Globalement, l'offre d'accueil sur la forêt a été structurée pour répondre aux besoins d'usagers automobilistes. Trois aires se succèdent en long de départementale, sur à peine un kilomètre de linéaire. Peu d'investissements ont été réalisés depuis les aménagements du début des années 2000 et les équipements sont globalement vieillissants.

- Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Élevé	Lisière Sud, depuis la vallée des Goulots, la ville d'Olhain et la D341	Routes à trafic important présentant des visibilité sur tout le massif, plus lointaine mais plus complète au Sud, courte mais rapprochée au Nord.
	Lisière Nord depuis la D301	
	Route départementale D57	Axe automobile traversant le massif
	CR des Eglantiers, RF traversière et route des terrils, en visibilité interne	Principaux axes fréquentés par le public en mobilité douce (piétons, cyclo, équestre)
	Aires d'accueil principales	Point de stationnement et de repos de la majorité des visiteurs, portes d'entrée et de découverte
Intermédiaire	Autres itinéraires de randonnée	Axes moins fréquentés

- Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages, analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt

La forêt est fortement fréquentée, particulièrement prisée par un public de sportifs. Elle dispose de nombreux équipements d'accueil. Malgré de « bonnes relations de voisinage », le dialogue entre ONF et département est irrégulier. Or, l'accueil du public sur les deux entités mériterait de faire l'objet d'une stratégie globale et concertée. De même, s'il existe une convention entre l'ONF et la communauté d'agglomération sur l'entretien courant des sentiers, celle-ci est peu impliquée dans la définition de la stratégie d'accueil.

Environ vingt ans se sont écoulés depuis la dernière vague d'aménagements touristiques en forêt d'Olhain. Certains se sont dégradés (arboretum), d'autres sont encore en bon état mais leurs usages sont à redéfinir (kiosque). L'organisation du stationnement et de l'accessibilité à la forêt mériterait d'être repensée de façon concertée.

- Carte des équipements structurants (aires d'accueil, sentiers) et de la fréquentation

La carte des équipements structurants et de la fréquentation est disponible en annexe cartographique

- Carte des sensibilités paysagères

La carte des sensibilités paysagères est consultable en annexe

B - Ressource en eau potable

La forêt n'est concernée par aucun périmètre de captage.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	286				= 286 ha

La forêt n'est pas concernée par la protection contre les risques naturels.

DOCUMENT ONE

2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 SYNTHÈSE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
La forêt présente à la fois : <ul style="list-style-type: none"> - Sur le plan sylvicole, des peuplements très mélangés en essences et une structure globalement irrégulière - Sur le plan paysager, une fréquentation forte et diffuse et des visibilitées externes depuis les axes routiers de la région 	Adoption du traitement irrégulier sur la totalité du massif qui concilie à la fois des enjeux économiques (éviter les sacrifices d'exploitabilité et profiter du mélange en place) et des enjeux de maintien du cadre paysager.
La forêt a fait l'objet d'une décapitalisation importante au cours des quinze dernières années (prélèvements de 10 m ³ /ha/an). Le capital moyen est revenu aux alentours d'une surface terrière jugée cible.	Baisse conséquente des prélèvements à venir qui vont se stabiliseront globalement au niveau de l'accroissement estimé de la forêt.
Dans les parcelles de peuplements matures, il reste des Gros Bois et Très Gros Bois proches ou ayant atteint les critères d'exploitabilité (Hêtre, Châtaignier, Erable).	Les rotations de coupe sont ramenées de 12 à 8 ans pour éviter les risques de dévalorisation des bois et accompagner la dynamique d'installation des semis déjà en cours.
Fonction écologique	
Le principal intérêt écologique du massif réside dans les coteaux calcaires et l'interface entre les peuplements calcicoles et les pelouses et landes hors forêt	Débroussaillage et entretien, en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Bailleul, de l'ancienne pelouse calcicole en parcelle 23
	Travail sur les lisières externes des parcelles concernées lors des opérations de martelage.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
De bonnes relations et des partenariats ponctuels avec les partenaires locaux, mais une dynamique de concertation à enclencher	Mise en place d'un comité de massif en partenariat avec le conseil départemental du Pas-de-Calais et la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
Des équipements vieillissants, plus forcément en adéquation avec les besoins des usagers	Réflexion à mener avec les partenaires sur le devenir de l'Arboretum et sur l'aménagement de la lisière entre forêt domaniale et parc départemental
Le stationnement et l'accessibilité à la forêt sont à repenser	Réflexion sur des entrées de forêt qualifiées et optimisées
La récente découverte d'une enceinte néolithique à fort intérêt patrimonial est à prendre en compte	Mise en place d'un plan d'adaptation des mesures de gestion en partenariat avec le Service Régional d'Archéologie

2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)		281,69
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	278,49	
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	278,49	281,69
Hors sylviculture de production	7,91	4,29
Total : surface retenue pour la gestion	286,40	285,98

L'aménagement précédent avait retenu le traitement régulier sur la forêt. Cependant, dans de nombreuses parcelles, la taille et la forme des unités de gestion en régénération évoquait plutôt la futaie par parquets.

La récolte des bois arrivés au diamètre d'exploitabilité, la gestion lente de certaines régénérations élargies et le prélèvement des frênes chararosés ont posé les prémices d'une sylviculture d'arbre, plus irrégulière. Le mélange intime des peuplements, leur structure irrégulière se prêtent bien à la conversion en futaie irrégulière, qui fait de plus écho à des préoccupations paysagères sur un massif fortement fréquenté et exposé.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

- Essences objectifs retenues

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Âge retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagne-ment	Unités stationnelles concernées
		ha	%				
Chêne sessile		69,63	25		75-80	Vu les stations de la forêt, toutes les essences précieuses peuvent être retenues comme objectif si leur potentiel de qualité est avéré (y compris le Chêne pédonculé)	
Hêtre		69,62	25		70		
Erable sycomore		69,62	25		70		
Tilleul à petites feuilles (et autres feuillus précieux)		69,62	25		65		
Total surface en sylviculture de production		278,49	100%				

Etant donné la bonne réserve utile des sols, le niveau trophique élevé et l'absence de contraintes (hydromorphie notamment), les stations de la forêt se prêtent à la production de bois de qualité pour l'ensemble du cortège des essences feuillues de la région. Le Hêtre et l'Erable se régénèrent déjà naturellement. L'Erable devra même être maîtrisé lors des opérations de travaux pour laisser la place aux autres essences du mélange. Le Chêne sessile, majoritaire par rapport au Chêne pédonculé, est bien représenté dans la futaie mais l'installation de ses semis nécessitera un accompagnement sylvicole plus poussé, notamment pour s'affranchir de la concurrence de l'Erable. Le Tilleul et l'Erable plane, bien que moins représentés, sont tout à fait en station sur la forêt. D'autres feuillus précieux à tendance plus xérophile (Alisier torminal, Cormier) pourraient être introduits au titre de la diversification dans le cadre des changements climatiques, notamment sur les stations plus superficielles des versants calcicoles où le Chêne et le Hêtre risquent de montrer leurs limites.

- Carte des essences objectifs

La carte des essences objectif est consultable en annexe cartographique.

2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT

2.3.1 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		Proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière (m ² /ha)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	16,5	15,4	A
Part de la surface ayant une régénération satisfaisante (%)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	20	25	
Densité de perches (tiges/ha)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	60	64	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe (ha)		31,8		

Le niveau de capital de la forêt a nettement baissé au cours du dernier aménagement (extraction des Frênes, ouverture des cloisonnements...). Il est aujourd'hui proche de l'équilibre. La dynamique de régénération est bien installée. Il faut cependant différencier les semis de Chêne, concentrés dans les plantations et régénérations naturelles du système régulier (parcelles 15, 17...) et les semis de Hêtre et d'Erable, diffus à l'intérieur des peuplements.

2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

- Classement des unités de gestion surfaciques

3 groupes d'irrégulier ont été distingués : le groupe IRRJ correspond à un groupe de jeunesse sans coupes, le groupe IRR1 correspond à un groupe de perchis et de jeunes futaies dans lesquelles les rotations sont ramenées à 6 ans. Le groupe IRR2 correspond aux peuplements matures où la rotation est globalement fixée à 8 ans. Pour quelques peuplements à faible capital et peu propices à l'installation de la régénération, cette rotation a été allongée jusqu'à 12 ans.

Libellé groupe Nature des actions à mener	Code groupe	unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surf en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)		
		parcelle	UG						
Irrégulier	IRRJ	Jeunesse sans coupe						Sans objet	15,72
		7	b	2,60	2,60				
		9	b	1,97	1,97				
		15	b	1,00	1,00				
			17	u	10,15	10,15			
	IRRS	Irrégulier sans coupe						Sans objet	3,40
		5	b	3,40	3,40				
	IRR1	Irrégulier à rotation de moins de 8 ans						6 ans	32,62
		5	a	5,87	5,87				
		11	u	11,59	11,59				
		16	a	8,47	8,47				
			23	b	6,69	6,69			
	IRR2	Irrégulier à rotation de 8 ans et plus						8 à 12 ans	226,75
		1	u	12,12	12,12				
		2	a	6,22	6,22				
		3	u	10,98	10,98				
		4	a	15,28	15,28				
		6	u	7,00	7,00				
		7	a	8,56	8,56				
		8	a	8,54	8,54				
		9	a	6,29	6,29				
		10	a	10,52	10,52				
		12	u	10,78	10,78				
		13	u	8,90	8,90				
		14	u	8,76	8,76				
15		a	12,97	12,97					
18		u	17,80	17,80					
19		a	12,98	12,98					
19		b	1,77	1,77					
20	u	12,33	12,33						
21	a	7,03	7,03						
22	u	13,19	13,19						
23	a	7,30	7,30						
24	u	15,26	15,26						
25	u	12,17	12,17						

Libellé groupe Nature des actions à mener	Code groupe	unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surf en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		parcelle	UG				
Ilôt de sénescence	ILS	Ilôt de sénescence					
		2	c	1,41	-	Sans objet	1,41
Evolution naturelle	HSN	Evolution naturelle					
		19	c	0,71	-	Sans objet	1,79
		23	d	1,08	-		
Hors sylviculture	HSY	Autres espaces hors sylviculture					
		2	b	0,06	-	Sans objet	4,71
		4	b	0,68	-		
		7	c	0,11	-		
		8	b	0,04	-		
		9	c	0,07	-		
		10	b	1,25	-		
		16	b	1,27	-		
		21	b	0,1	-		
		23	c	1,13	-		
Surface totale				286,40	278,49		

- Carte d'aménagement

La carte d'aménagement est consultable en annexe cartographique.

B - Constitution de divisions

La création de divisions en forêt domaniale d'Olhain n'est pas justifiée.

2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2021 - 2040

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	En continu	Entretien des limites et du parcellaire	Massif		10 000
Coût total FONCIER (€)					10 000 €
Coût moyen annuel FONCIER					500 €/an

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Sardin Th., 2007. Guide des sylvicultures : Chênaies continentales. Office National des Forêts. 455p. ISBN 978-2-84207-321-3

Pilard-Landeau B., Simon E., 2008. Guide des sylvicultures : la Hêtraie Nord-Atlantique. Office National des Forêts, 154p.

B - Coupes

- Règles de sylviculture dans les peuplements adultes (IRR2)

L'ensemble des unités de gestion du groupe est parcouru par des coupes qui combinent à la fois amélioration, préparation et régénération. La sylviculture se raisonne au niveau de l'arbre ou du groupe d'arbres et non plus au niveau du peuplement.

Etant donné que la proportion de Très Gros Bois présentant un risque de dépréciation n'est pas négligeable et que la dynamique des semis naturels s'enclenche facilement sur le massif, la rotation a été descendue à 8 ans. L'un des principaux objectifs dans ce groupe sera d'accompagner les Bois Moyens de feuillus divers de meilleure qualité en phase de maturation (les Gros Bois de Chêne et les Très Gros Bois de Hêtre ayant globalement déjà acquis leur statut) et de faire apparaître lentement les conditions favorables à la future régénération naturelle ou artificielle (fermeture du couvert au sol par le développement d'un taillis cultural). La récolte des bois se fait en fonction du potentiel d'avenir de chaque tige (le rapport entre son diamètre et sa qualité), en respectant un dosage de lumière adapté aux essences que l'on souhaite favoriser, élément conditionnant la maîtrise de la composition des essences.

Dans les zones où le Hêtre est présent, on pourra viser une cible de surface terrière légèrement plus haute pour favoriser le développement de ses semis. Partout où il apparaîtra, on portera un soin particulier à l'accompagnement des semis de Chêne qui seront rapidement concurrencés par l'Erable et le Hêtre.

- Règles de sylviculture dans les jeunes peuplements (IRR1)

L'irrégularisation sera recherchée de façon progressive en s'appuyant au maximum sur l'expression de la diversité des essences et de la qualité : dès que leur viabilité sera jugée satisfaisante, on s'attachera à favoriser systématiquement les tiges d'essences précieuses. Dans les jeunes peuplements de Hêtre sur coteau, une grande diversité s'est déjà naturellement installée, qu'il conviendra d'accompagner. Cette diversité est beaucoup moins élevée dans les jeunes peuplements de Chêne. La recherche de la qualité optimale sera le critère de choix principal entre les tiges de Chêne, assurant ainsi un stock satisfaisant de perches d'élite à l'échelle du massif.

Le tableau suivant donne les diamètres d'exploitabilité retenus pour chaque essence selon la qualité des tiges

Essences	Qualité A/B	Qualité C+	Qualité C-	Qualité D
Chênes	80 cm	70 cm	60 cm	55 cm
Hêtre*	70 cm		60 cm	50 cm
Merisier* – Erable* – Tilleul*	70 cm	65 cm	50 cm	40 cm
Bouleau* – Châtaignier	55 cm		40 cm	35 cm

Mélèze*	65 cm	45 cm	40 cm
---------	-------	-------	-------

* Dans le cadre du plan d'adaptation des mesures de gestion réalisé en partenariat avec le service régional d'archéologie, le diamètre d'exploitabilité des essences ciblées est ramené à 45 cm quelle que soit la qualité. L'objectif de cette mesure est de diminuer les risques de chablis de Gros Bois et Très Gros Bois qui peuvent porter préjudice à l'intégrité des reliefs de l'enceinte. La zone concernée est consultable dans le document de gestion annexé

- Programme de coupes

Année	Parcelle	UG	Surface totale (ha)	Dont à parcourir (ha)	Peuplement	Groupe	Type de coupe	Surface par année (ha)
2021	8	a	8,54	8,54	FCHEM	IRR2	JA	28,17
	12	u	10,78	10,78	FCHEG	IRR2	JA	
	23	a	7,30	7,30	FERSM	IRR2	JA	
	23	b	6,69	1,55	FHETP	IRR1	JA	
2022	2	a	6,22	6,22	FERSM	IRR2	JA	32,49
	16	a	8,47	8,47	FHETM	IRR1	JA	
	18	u	17,80	17,80	FCHEI	IRR2	JA	
2023	1	u	12,12	12,12	FHETG	IRR2	JA	44,37
	5	a	5,87	5,87	FERSP	IRR1	JA	
	19	a	12,98	10,65	FERS1	IRR2	JA	
	20	u	12,33	12,33	FERS1	IRR2	JA	
2024	6	u	7,00	7,00	FERSM	IRR2	JA	27,35
	11	u	11,59	11,59	FCHS1	IRR1	JA	
	14	u	8,76	8,76	FCHEG	IRR2	JA	
2025	3	u	10,98	10,98	FERSM	IRR2	JA	32,85
	13	u	8,90	8,90	FCHEG	IRR2	JA	
	15	a	12,97	12,97	FCHEG	IRR2	JA	
2026	10	a	10,52	10,52	FCHEG	IRR2	JA	22,69
	25	u	12,17	12,17	FCHEG	IRR2	JA	
2027	4	a	15,28	15,28	FCHEG	IRR2	JA	29,00
	21	a	7,03	7,03	FERSI	IRR2	JA	
	23	b	6,69	6,69	FHETP	IRR1	JA	
2028	16	a	8,47	8,47	FHETM	IRR1	JA	41,23
	18	u	17,80	17,80	FCHSI	IRR2	JA	
	19	b	1,77	1,77	FCHTI	IRR2	JA	
	22	u	13,19	13,19	FERSI	IRR2	JA	
2029	5	a	5,87	5,87	FERSP	IRR1	JA	42,18
	8	a	8,54	8,54	FCHSM	IRR2	JA	
	9	a	6,29	6,29	FERSM	IRR2	JA	
	12	u	10,78	10,78	FCHEG	IRR2	JA	
	23	a	7,30	7,30	FERSM	IRR2	JA	
2030	2	a	6,22	6,22	FERSM	IRR2	JA	41,63
	7	a	8,56	8,56	FHETG	IRR2	JA	
	11	u	11,59	11,59	FCHS1	IRR1	JA	
	24	u	15,26	15,26	FERSM	IRR2	JA	

Année	Parcelle	UG	Surface totale (ha)	Dont à parcourir (ha)	Peuplement	Groupe	Type de coupe	Surface par année (ha)
2031	1	u	12,12	12,12	FHETG	IRR2	JA	37,43
	19	a	12,98	12,98	FERS1	IRR2	JA	
	20	u	12,33	12,33	FERS1	IRR2	JA	
2032	14	u	8,76	8,76	FCHEG	IRR2	JA	15,45
	23	b	6,69	6,69	FHETP	IRR1	JA	
2033	3	u	10,98	10,98	FERSM	IRR2	JA	32,85
	13	u	8,90	8,90	FCHEG	IRR2	JA	
	15	a	12,97	12,97	FCHEG	IRR2	JA	
2034	6	u	7,00	7,00	FERSM	IRR2	JA	29,69
	10	a	10,52	10,52	FCHEG	IRR2	JA	
	25	u	12,17	12,17	FCHEG	IRR2	JA	
2035	4	a	15,28	15,28	FCHEG	IRR2	JA	31,58
	5	a	5,87	5,87	FERSP	IRR1	JA	
	21	a	7,03	7,03	FERSI	IRR2	JA	
2036	16	a	8,47	8,47	FHETM	IRR1	JA	41,23
	18	u	17,80	17,80	FCHSI	IRR2	JA	
	19	b	1,77	1,77	FCHTI	IRR2	JA	
	22	u	13,19	13,19	FERSI	IRR2	JA	
2037	8	a	8,54	8,54	FCHSM	IRR2	JA	26,62
	12	u	10,78	10,78	FCHEG	IRR2	JA	
	23	a	7,30	7,30	FERSM	IRR2	JA	
2038	2	a	6,22	6,22	FERSM	IRR2	JA	33,07
	11	u	11,59	11,59	FCHS1	IRR1	JA	
	24	u	15,26	15,26	FERSM	IRR2	JA	
2039	1	u	12,12	12,12	FHETG	IRR2	JA	43,72
	9	a	6,29	6,29	FERSM	IRR2	JA	
	19	a	12,98	12,98	FERS1	IRR2	JA	
	20	u	12,33	12,33	FERS1	IRR2	JA	
2040	7	a	8,56	8,56	FHETG	IRR2	JA	17,32
	14	u	8,76	8,76	FCHEG	IRR2	JA	

- Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 17,5 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (facultatif)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
IRR1	14	283	198	3 960	178	3 564
IRR2	146	2 919	1 482	29 640	815	16 302
Totaux	160	3 202	1680	33 600	993	19 866

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2.

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables

Le prélèvement en G sur 20 ans a été établi à partir du G moyen relevé en 2020, auquel a été rajouté un accroissement de 0,63 m²/ha/an pendant 20 ans, et de la différence avec le G cible en fin d'aménagement, soit :

Gprélevé/ha = $15,4 + 0,63 \times 20 - 16,5 = 11,5 \text{ m}^3/\text{ha}$ sur la durée de l'aménagement
 Soit un prélèvement total à l'échelle de la forêt de $3\,202 \text{ m}^3$, ou $160 \text{ m}^3/\text{an}$.

Un coefficient de transformation G/V de 10,5 a été appliqué à partir de l'historique des coupes feuillues réalisées dans la région Nord-Pas-de-Calais et en fonction de la répartition entre les différentes catégories de classe de diamètre sur le massif soit un volume total de $33\,600 \text{ m}^3$ ou $1\,680 \text{ m}^3/\text{an}$.

- Mode de suivi de la récolte

Le pilotage technique de la récolte effectuée est à réaliser sur la base de la surface terrière.

C - Desserte

- Plan d'action pour l'amélioration de la desserte forestière

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Routes forestières						
DES1	2	Réfection généralisée ITTR 92-RG-RE1	Route traversière	2 400 ml	Axe principal de desserte du massif, regroupant le passage de plusieurs boucles de randonnée	44 500
Entretien courant du réseau						
DES2	En continu	Routes empierrées ITTR 92-ENT-RE1 fourchette moyenne	Massif	4 600 ml		12 000
Coût total DESSERTE (€)						56 500
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						2 825

La forêt domaniale d'Olhain, déjà bien équipée, ne présente pas de besoin de création d'infrastructures de desserte supplémentaires. Seule la route traversière, dont l'état est moyen, nécessitera en cours d'aménagement une réfection généralisée. Cette réfection devra incorporer l'avancée des réflexions menées conjointement avec les partenaires locaux sur le devenir du parking d'accueil qui prolonge l'aire de dépôt des bois en bord de départementale (lui aussi en mauvais état, au moins pour l'accueil des visiteurs).

- Guide technique de référence

Guide technique travaux routiers forestiers, Plaine et collines, Office national des forêts, 2014, 143 p.

D - Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total avec majoration 20% (€ HT)
Code	Libellé					
5CHX01	Peuplement de CHS en classe BDR 3a	17.1	10,15	ITTS complet	781	9 512
3CHS01 + 5CHX01	Peuplement de CHS en classe 1b ou 2a	9.2 et 15.2	2,97	3CHS01 complet sans plantation, 5CHX01 complet	3 145	11 208
1CPH01/1HETB	Régénération naturelle Chêne et Hêtre entamée	1.1	3,56	Complet	2 551	10 897
A.F	Nettoisement dans les peuplements de MER en classe 3a	19.3 et 23.4	2,79		656	2 196
IRR 0,2-1	Travaux irréguliers dans les peuplements matures dominés par le Hêtre et l'Erable	2a, 3u, 4a, 6u, 7a, 8a, 9a, 21a, 22u, 23a, 24u	105,65	Répété après chaque passage en coupe	420	44 373
IRR 0,5-1	Travaux irréguliers dans les peuplements matures dominés par le Chêne sessile	10a, 12u, 13u, 14u, 15a, 25u	64,10	Répété après chaque passage en coupe	690	44 229
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						122 415
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						6 120

Les jeunes peuplements réguliers issus de l'ancien groupe de régénération seront suivis selon les ITTS qui leur correspondent. Dans les peuplements matures traités en irrégulier, un passage en travaux irréguliers pourra être effectué après la coupe si le besoin est avéré. Ils sont prévus plus légers dans les parcelles où le Hêtre et l'Erable dominant, leur régénération s'installant déjà naturellement et ayant besoin de peu d'accompagnement. Ils seront plus intenses dans les parcelles dominées par le Chêne sessile afin d'accompagner l'installation de celui-ci, rapidement concurrencé par les autres essences.

En cas d'échec des processus de régénération naturelle, on pourra envisager d'avoir recours à un itinéraire d'enrichissement par placeaux. Cet itinéraire devra privilégier les essences peu présentes ou présentant un déficit de compétition par rapport au Hêtre et à l'Erable sycomore. Il s'agira principalement du Chêne sessile et du Tilleul.

Programme de visite des peuplements pour diagnostic de déclenchement de travaux en irrégulier :

Le tableau suivant propose un programme de passage pour diagnostiquer la nécessité de travaux dans les parcelles du groupe IRR2 ciblées ci-dessus. Le passage est proposé quatre ans après l'année théorique de passage à l'état d'assiette, afin de s'assurer que l'exploitation soit effectivement réalisée. Il est librement modifiable et annotable en fonction des évolutions du programme de coupes et des observations de terrain.

Année	Unités de gestion
2025	8a, 12u, 23a
2026	2a
2028	6u, 14u
2029	3u, 13u, 15a
2030	10a, 25u
2031	4a, 21a
2032	22u
2033	8a, 9a, 12u, 23a
2034	2a, 7a, 24u
2036	14u
2037	3u, 13u, 15a
2038	6u, 10a, 25u
2039	9a
2040	7a, 14u

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Les actions de gestion prenant en compte la biodiversité courante correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements...) en forêt d'Olhain intègre la prise en compte de la biodiversité courante à travers divers aspects :

- **Mélange des essences :**

La diversité des essences est l'un des principaux leviers de l'accroissement de la biodiversité en forêt. Elle rejoint de plus la nécessité de plus en plus pressante, sur le plan sylvicole, de limiter les risques d'incidents climatiques ou sanitaires. La forêt d'Olhain, de par ses stations et son historique de gestion, présente déjà une grande diversité d'essences. Celle-ci sera maintenue voir favorisée par le traitement irrégulier qui ramène les choix sylvicoles à l'échelle de l'arbre et non plus du peuplement.

- **Maintien d'arbres morts ou à cavités**

Les instructions en matière de conservation de vieux bois seront appliquées avec maintien, aux dix hectares, d'une dizaine d'arbres morts ou dépérissant et d'une dizaine d'arbres sénescents ou présentant des cavités. Ces arbres seront relevés lors des martelages, conservés au titre de la biodiversité et matérialisés à la peinture. On cherchera à diversifier les essences des arbres maintenus, en les choisissant dans la gamme des feuillus autochtones. On veillera par contre à ce que le maintien des arbres retenus soit compatible avec la fréquentation importante et diffuse sur le massif (éviter notamment les linéaires d'itinéraires qui essaient la forêt).

- **Maintien et restauration de lisières diversifiées**

La forêt d'Olhain est caractérisée par son ourlet de peuplements calcicoles à l'interface de mieux ouverts riches en biodiversité. Les martelages sont un moment opportun pour travailler sur la structuration des lisières forestières. Il s'agit de développer une structuration horizontale et verticale (lisières pluristratifiées) visant la structure sériale potentielle la plus complète possible, c'est-à-dire comportant idéalement : l'ourlet constitué majoritairement d'herbacées hémihéliophiles ou de sous-ligneux, le pré-manteau souvent à dominante de ronces, le manteau arbustif, la pré-forêt qui comprend des essences arborescentes héliophiles (Bouleaux, Érable champêtre, etc.) et la forêt. Leur fonctionnalité écologique pourra même être améliorée par des travaux de génie écologique dans le cadre de partenariats et/ou de subventions.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Îlots de vieillissement (groupe ILV)	0
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0
	Total	0 ha
Surfaces en sénescence	Îlots de sénescence (groupe ILS)	1,41
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha par RBI)	0
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	0,71
	Total	2,12 ha

Du fait de la forte fréquentation diffuse sur le massif, la forêt d'Olhain se prête peu à l'installation d'îlots de sénescence. Un peuplement dominé par le Chêne, l'Erable et le Châtaignier a cependant été identifié et matérialisé dans la parcelle 2, dans un secteur peu fréquenté et à distance des itinéraires.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes						
BIO1	En continu	Etagement des lisières lors des opérations de martelage	Périphérie du massif, routes forestières			Sans surcoût pour la gestion
b- Actions contractuelles, conditionnées par des financements externes (contrats Natura 2000, mesures de compensation environnementale, autres financements)						
<i>b2- Actions contractuelles potentielles</i>						
BIO2	-	Entretien par fauche de la partie sommitale de l'accotement en parcelle 23	-	-	Maintien voire extension de la population de Buplèvre en faux	Selon obtention de financements
BIO3		Réouverture de la clairière en parcelle 23 envahie par les ligneux	-	-		
Coût total BIODIVERSITÉ REMARQUABLE (€)						-
Coût moyen annuel BIODIVERSITÉ REMARQUABLE (€/an)						-

Les actions contractuelles citées ci-dessus répondent à une exigence de gestion écologique supérieure à celle mise en œuvre au titre de la gestion forestière durable : elles ne pourront être menées qu'en cas d'obtention de financements externes.

Plan d'actions en faveur de la population de Buplèvre en faux :

Le Buplèvre en faux, présent à Olhain, est en extrême limite Nord de son aire de répartition. Sa présence en Nord-Pas-de-Calais est exceptionnelle. La station à Buplèvre se situe sur l'accotement de la route départementale, en lisière de la parcelle 23. Elle n'est donc pas située en forêt domaniale. L'état de santé de cette population est à l'heure actuelle préoccupant. Un entretien adapté de l'interface entre talus et forêt pourrait permettre une migration progressive de l'espèce vers la zone forestière. Le Buplèvre n'appréciant pas les pelouses rases, une fauche tri-annuelle conviendrait mieux aux besoins de l'espèce.

De même, le débroussaillage de l'ancienne clairière calcicole située à proximité (déjà entretenue par le passé mais finalement reconquise par les ligneux), pourrait permettre le développement non seulement du Buplèvre, mais aussi d'autres espèces patrimoniales comme Polygala Comosa et les orchidées calcicoles (la présence d'Orchis militaris est soupçonnée en forêt d'Olhain).

Des opérations similaires ont été réalisées sur les coteaux environnants en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Bailleul, notamment sur les terrains de la base départementale d'Olhain, et ont bénéficié de financements FEDER à travers le projet « Reforme ».

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

- Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations

Le diagnostic réalisé sur les potentialités globales d'accueil et sur l'état existant des infrastructures amènent à organiser les propositions de ce plan d'actions autour de trois axes principaux, qui pourraient articuler un futur schéma d'accueil du public :

- L'intégration des partenaires territoriaux dans la définition de la politique d'accueil en forêt d'Olhain et la création de partenariats pérennes ;
- Un travail sur l'articulation entre base départementale et forêt ;
- un travail sur la mobilité et l'accessibilité en forêt.

- Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action
Entretien courant						
ACC1	En continu	Propreté générale du massif	Massif			50 000
ACC2		Remplacement ponctuel d'équipements				15 000
ACC3		Entretien des itinéraires de randonnée	Massif	20 km	Conventionné avec les partenaires locaux	
Définition des orientations de la politique d'accueil						
ACC4		Lancement d'un comité de forêt intégrant la comm. d'agglomération				-
ACC5		Redéfinition de la vocation de l'arboretum et programme de réhabilitation du site en adéquation avec l'enjeu	P 10	Dans le cadre d'une co-construction avec les partenaires territoriaux, actions et modes de financement à définir ensemble		
ACC6		Travail sur la lisière entre forêt domaniale et base départementale	P 16 et 17			
ACC7		Réflexion sur les portes d'entrée, les stationnements et l'accessibilité à la forêt	Massif			
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						65 000
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						3 250

Etude sur le site de l'Arboretum :

Le site de l'arboretum a connu des investissements importants au début des années 2000 dans le cadre d'une convention entre l'ONF et le département du Pas-de-Calais, qui prévoyait de l'utiliser pour des animations nature. Son usage s'est peu à peu perdu. Le site est à l'heure actuelle fermé, les équipements sont vétustes ou disparus et les arbres présentent des problèmes de sécurité pour certains. Une discussion multi-partenariale permettrait d'évaluer l'enjeu que représente ce site pour chaque opérateur : il présente l'intérêt d'être situé juste en face de la principale aire de stationnement de la forêt, mais il est trop loin de la base départementale pour que celle-ci l'utilise à des fins d'animation ou y dirige massivement le public.

Lisière entre forêt et parc :

La lisière entre la forêt domaniale et le parc départemental se situe au niveau des parcelles 16 et 17. Les promeneurs passent d'un ensemble à l'autre, généralement sans s'en apercevoir. Le point de passage principal entre les deux parties du massif se fait au Sud, au niveau de la parcelle 17, sur le chemin rural des Eglantiers. Cette entrée est globalement peu qualifiée, accolée à une parcelle qui a fait l'objet d'une régénération naturelle sur son ensemble, d'aspect peu accueillant.

A l'inverse, il existe une ancienne aire d'accueil au Nord de la parcelle 16, datant de l'époque où la route des terrils était ouverte à la circulation. Cette aire est à l'heure actuelle largement surdimensionnée par rapport à son usage actuel et, de fait, elle n'est pas entretenue au niveau nécessaire. De plus, elle a été conçue largement en retrait de la route (qui était à l'époque utilisée par les automobiles), ce qui la dessert actuellement car elle est peu visible depuis la route, et éloignée du point de vue sur les Terrils du monde à part, en face de la forêt. Ce point de vue est pourtant un point fort indéniable de la zone. L'organisation de cette aire est donc à repenser. Elle pourrait de plus reprendre de l'importance dans le schéma d'accueil du site, la route des terrils étant devenue depuis peu une véloroute.

Etude sur les entrées de massif :

La forêt est caractérisée par un nombre important d'entrée de forêt (3 sur moins d'un kilomètre), conçues pour répondre aux besoins d'un public dépendant de l'automobile. Ces entrées sont donc trop nombreuses pour être convenablement entretenues, peu plaisantes car situées en bord de route pour deux d'entre elles, et peu adaptées aux nouveaux modes de déplacement.

L'aire de Verdrel semble avoir vocation à rester l'aire d'accueil principale. Elle est en retrait de la route départementale, bien équipée et indissociable de l'arboretum. L'aire située en parcelle 23 (dite aire du Golf) est quant à elle très peu attrayante. Elle est en fait une place de stockage des bois progressivement aménagée pour un stationnement peu organisé. Il est d'ailleurs difficile de rejoindre les principaux itinéraires balisés depuis cette aire. Elle jouxte quasiment le Golf départemental d'Olhain, qui est équipé d'un parking spécialement aménagé et sécurisé. La création d'un chemin de liaison piéton entre la forêt et le parking du golf en contrebas permettrait d'utiliser celui-ci pour rejoindre de façon sécurisée et dans un cadre plaisant la forêt et ses principaux sentiers. A minima, si cette hypothèse n'est pas retenue, l'aire existante devrait être rénovée, et les espaces et leurs usages clairement définis : zone de stockage, parking, aire de pique-nique, rideau végétal discontinu pour séparer de la route...

- Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)

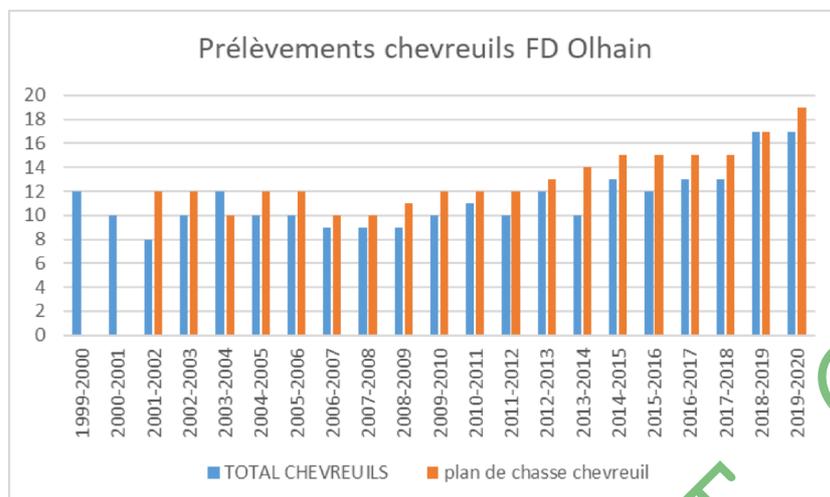
La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture...). On citera notamment le guide du paysage de la direction territoriale Île-de-France-Nord-Ouest, publié en 2007. La prise en compte du paysage dans la gestion courante se concrétise, entre autres, par un travail sur le contour des coupes, par le maintien de bouquets paysagers et par le soin porté aux exploitations et à l'enlèvement des produits de coupe. Tous ces principes sont applicables à la forêt d'Olhain. Le traitement irrégulier permettra aussi de s'affranchir des contraintes paysagères liées aux coupes de régénération parfois mal perçues et mal comprises.

B - Chasse – Pêche

- État des lieux

La chasse est pratiquée en forêt d'Olhain sur un lot unique, par battue pour le gros gibier et à l'avancement pour le petit gibier. Les principaux gibiers chassés sont le chevreuil, le faisan et la bécasse. Le sanglier est de passage occasionnel sur le massif mais n'est pas chassé pour le moment.

- Déséquilibre sylvo-cynégétique



Les prélèvements de Chevreuil ont été en constante augmentation depuis le début des années 2000. Entre 2000 et 2010, les prélèvements n'ont cependant presque jamais dépassé les dix animaux, soit entre 3 et 4 animaux aux 100 ha, ce qui est un chiffre faible étant donné la capacité d'accueil élevée de la forêt. Le prélèvement est arrivé aujourd'hui aux alentours de 6 animaux aux 100 ha, sans qu'il ne semble y avoir jamais eu de difficulté de réalisation. A ce jour, même s'ils restent localisés, des dégâts importants ont été observés dans certaines plantations de Chêne récentes. Hormis régénérations naturelles denses, le Chêne est également absent des semis naturels dans les parcelles adultes, alors que le niveau de capital est compatible. Ces éléments semblent laisser penser que l'augmentation progressive des plans de chasse n'a pas forcément suffi à endiguer l'augmentation de la population. Cette hypothèse nécessite d'être validée par la mise en place de dispositifs de suivi de type enclos-exclos.

- Programme d'actions Chasse - Pêche

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique						
CHP1	1	Augmentation des prélèvements sur l'espèce Chevreuil	massif			-
CHP2	1	Mise en place d'un enclos-exclos à renouveler tous les 5 ans (4)	Dans les parcelles présentant un potentiel d'installation des semis de Chêne			2 000
Coût total CHASSE PÊCHE (€)						2 000
Coût moyen annuel CHASSE PÊCHE (€/an)						100

C - Richesses culturelles

- État des lieux

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Socle du kiosque du « parc aux fraises »	Reliquat de l'assise d'un kiosque qui servait de piste de danse	Parcelle 1	Possibilité de mise en valeur du socle du kiosque à étudier
Ensemble construit néolithique	Enceinte néolithique à fossés interrompus datant d'environ 4000 av. JC, confirmé par les services d'archéologie début 2021	Parcelles 4, 5, 9, 10 et 11	Voir plan d'adaptation de la gestion en annexe.

Le Parc aux fraises était une aire d'accueil de la forêt, servant à la fois d'aire de pique-nique, de guinguette et de terrain de sport. Elle est tombée en désuétude suite à la création du parc départemental. La pelouse s'est reboisée et il ne reste aujourd'hui que le podium qui disparaît dans la végétation.

Un ensemble construit néolithique, qui s'étend de façon circulaire autour de l'arboretum à travers les parcelles 4, 9, 10 et 11, a été repéré sur images LIDAR et confirmé par des prospections conjointes entre DRAC, INRAP et ONF. Un plan d'adaptation de la gestion forestière sur le site a été réalisé en collaboration avec le Service Régional d'Archéologie afin de préserver au mieux l'intégrité du site. Il est présenté en annexe de ce document. Les principales décisions sont prises en compte dans les titres précédents du document d'aménagement. Cette découverte récente pourrait faire l'objet, dans les années à venir, d'études scientifiques complémentaires.

2.5.5 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A - Crises sanitaires

- Crises sanitaires subies par la forêt

Bien que la forêt n'ait pas été déclarée en état de crise sanitaire, elle a été largement impactée par la Chalarose du Frêne qui a provoqué une nette augmentation des volumes prélevés ces dix dernières années, comme évoqué plus tôt dans ce document. A l'heure actuelle, le Frêne n'est plus présent que de manière résiduelle sur la forêt.

B - Tassement des sols

Le tassement des sols est la principale menace pesant sur la forêt, du fait de la nature très sensible des sols (placages limoneux épais sur une grande partie de la forêt) qui sont impraticables une partie de l'année.

- Carte de la sensibilité des sols au tassement

L'ensemble de la forêt étant classée en « Sols très sensibles et impraticables une partie de l'année », aucune carte n'a été réalisée.

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	06/09/2021	par : Le chef de projet aménagement, Laurent RENOUF	
Vérifié le :	30/05/24	par : Sylvain HOURDIAUX Responsable SF	
Proposé le :		par : Le directeur territorial adjoint Seine-Nord	 Sylvain DUCROUX

- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes : 28/09/2021

- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées.

Présentation et compte rendu consultables en annexe

Aménagement de la forêt domaniale d'Olhain (2021 – 2040)

Annexes cartographiques :

- 1_Carte de situation
- 2_Carte des fonctions de la forêt
- 3_Carte des unités stationnelles
- 4_Carte des peuplements
- 5_Carte de la desserte et du parcellaire
- 6_Carte des équipements structurants
- 7_Carte des périmètres de protection
- 8_Carte des sensibilités paysagères
- 9_Carte des essences objectif
- 10_Carte d'aménagement

Autres annexes :

- 1-Powerpoint et compte-rendu de la présentation finale d'aménagement
- 2- Mesures d'adaptation de la gestion forestière pour la préservation de l'enceinte néolithique
- 3- Avis de l'UDAP62
- 4-Fiche projet restauration d'une pelouse calcaire

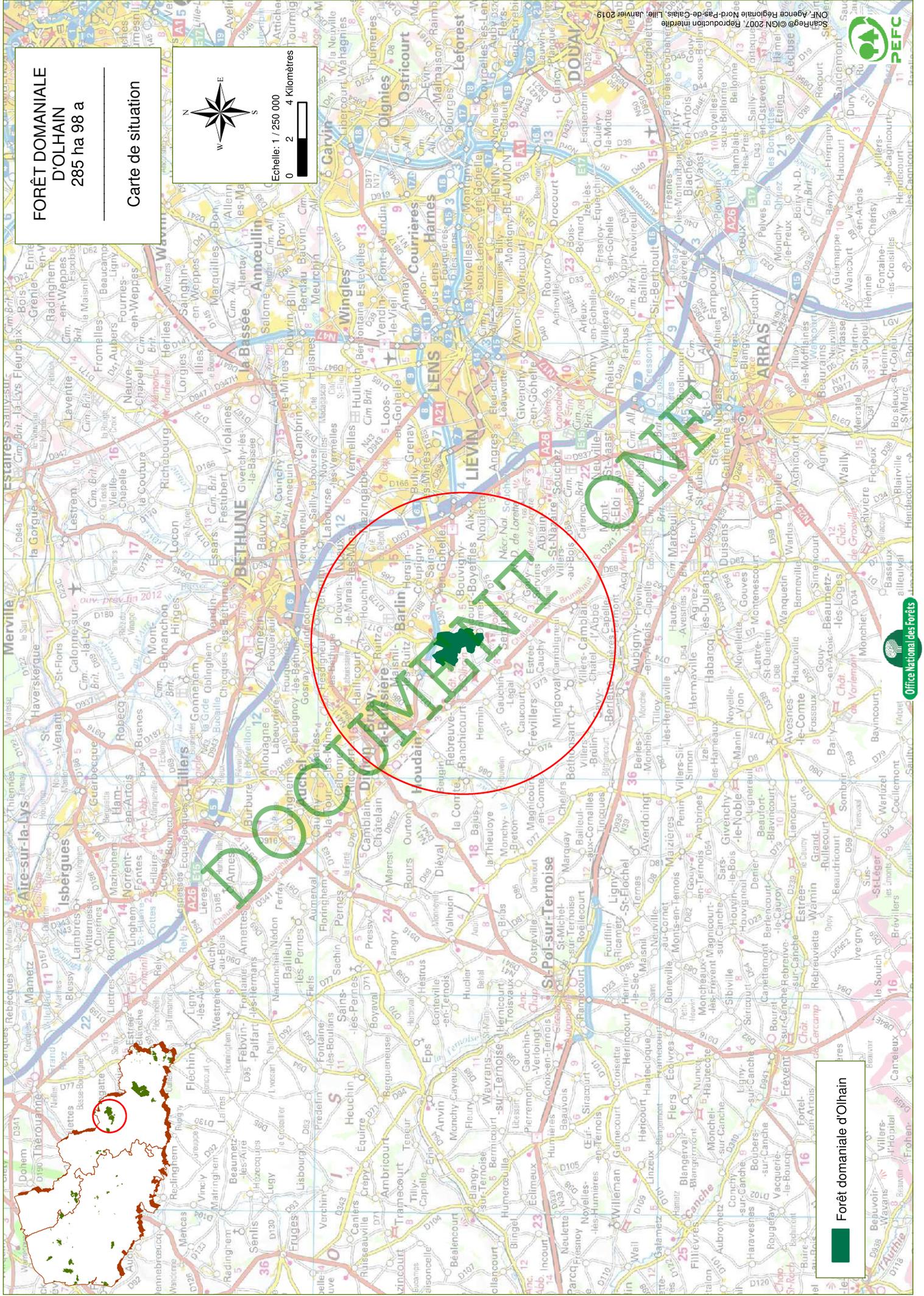
FORÊT DOMANIALE D'OLHAIN

285 ha 98 a

Carte de situation



Echelle: 1 / 250 000
0 2 4 Kilomètres



Forêt domaniale d'Olhain





FORÊT DOMANIALE
D'OLHAIN
285 ha 98 a

Carte des fonctions

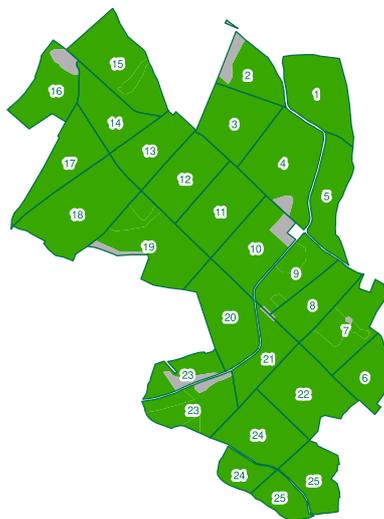


Echelle: 1 / 40 000

0 400 800 Mètres

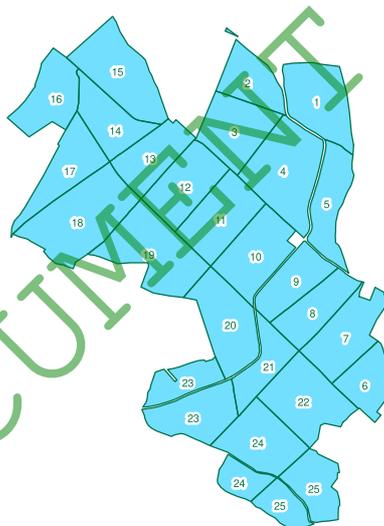


Enjeu de production ligneuse:



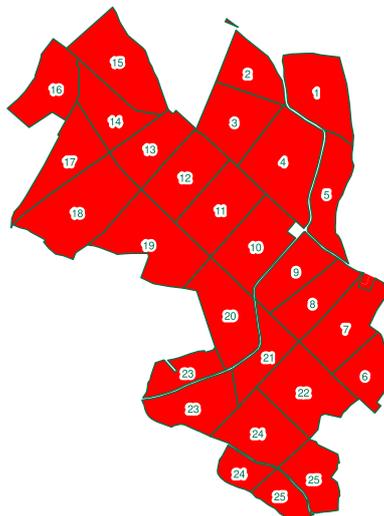
- Enjeu de production ligneuse fort
- Enjeu de production ligneuse nul
- Parcellaire forestier

Enjeu écologique:



- Enjeu écologique reconnu
- Parcellaire forestier

Enjeu social:

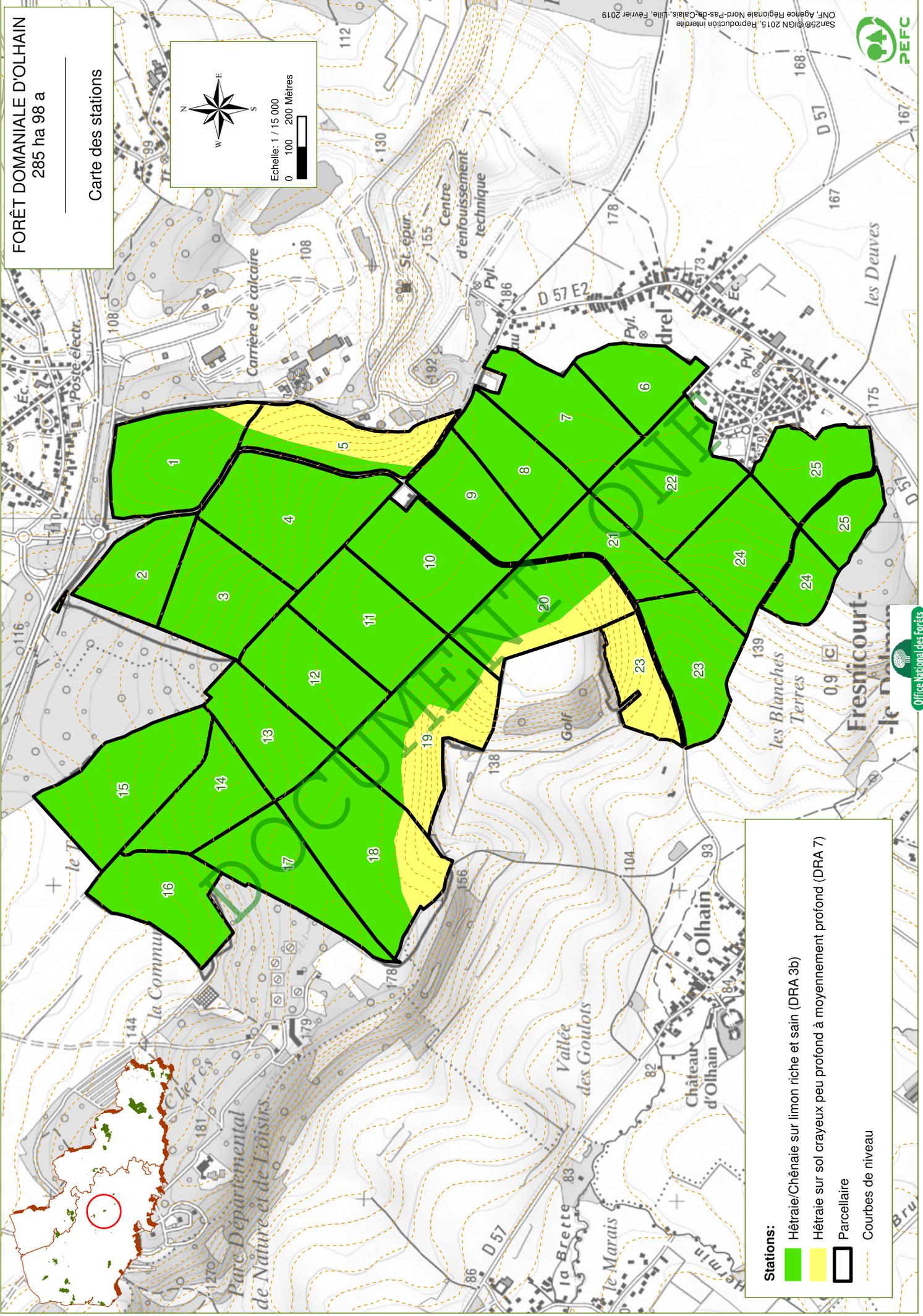


- Enjeu social fort
- Parcellaire forestier

FORÊT DOMANIALE D'OLHAIN
285 ha 98 a

Carte des stations

Echelle: 1 / 15 000
0 100 200 Mètres



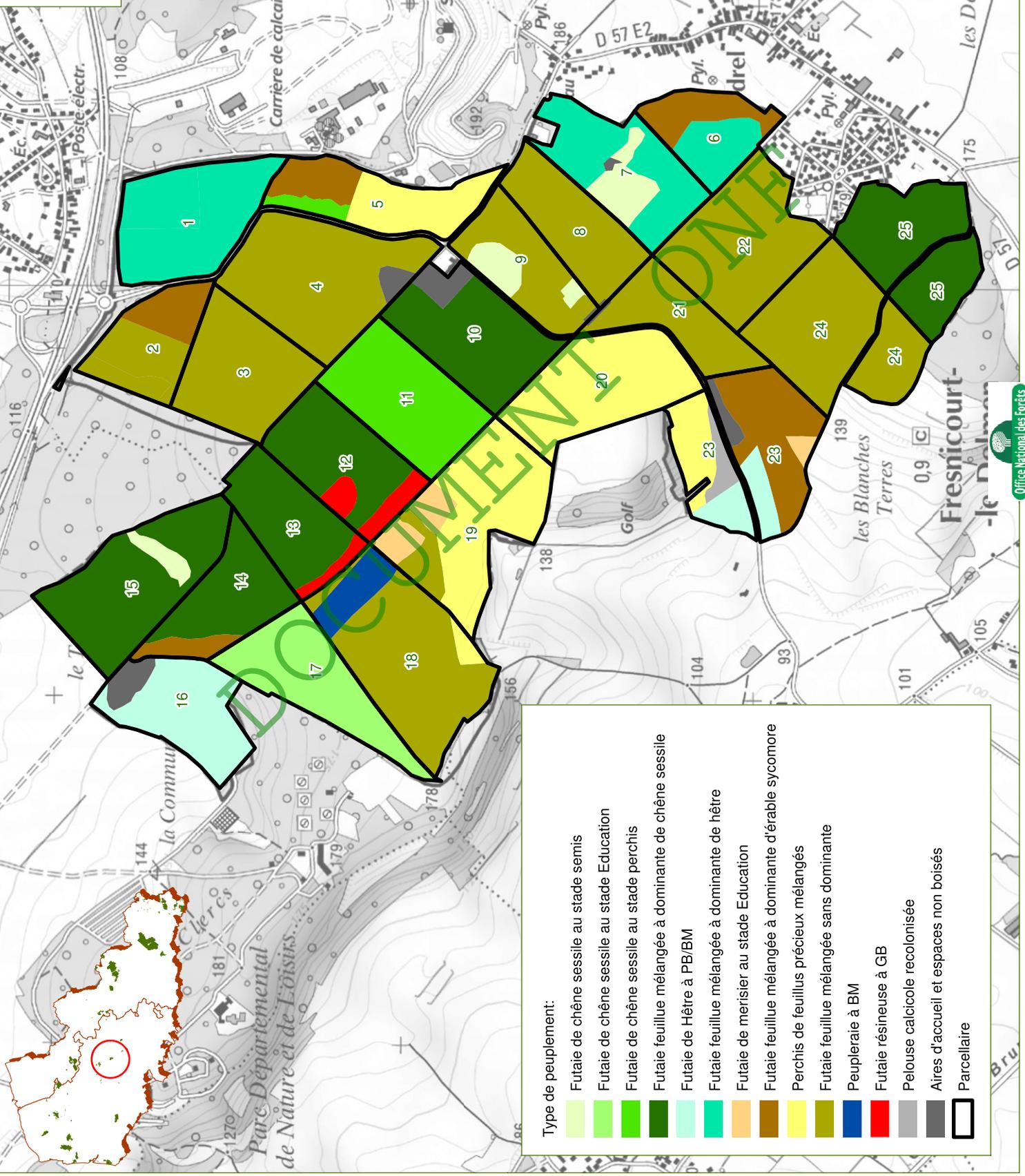
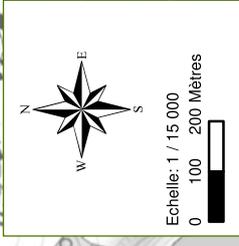
Stations:

- Hêtre/Chêne sur limon riche et sain (DRA 3b)
- Hêtre sur sol crayeux peu profond à moyennement profond (DRA 7)
- Parcellaire
- Courbes de niveau



FORÊT DOMANIALE D'OLHAIN
285 ha 98 a

Carte des peuplements



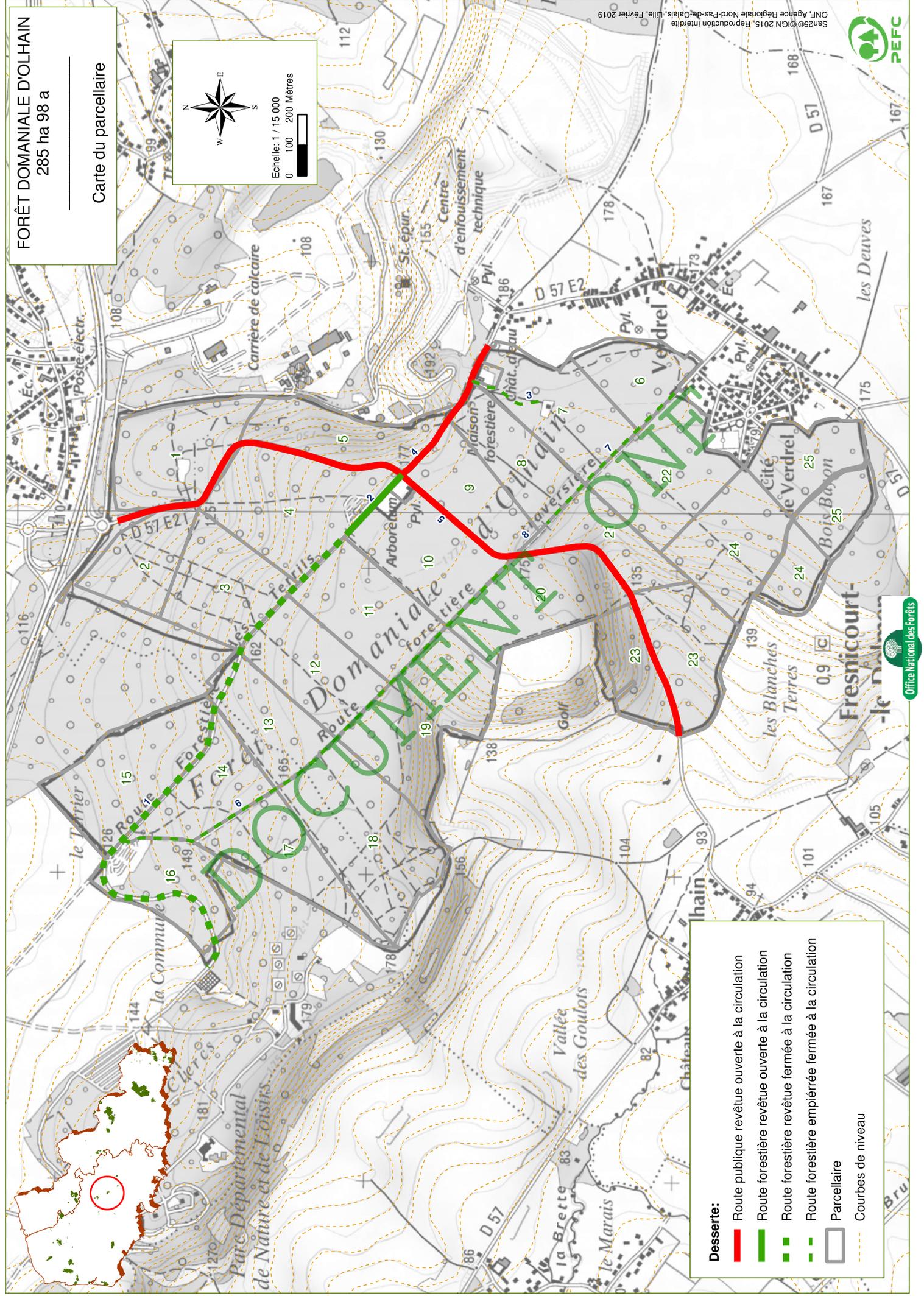
Type de peuplement:

	Futaie de chêne sessile au stade semis
	Futaie de chêne sessile au stade Education
	Futaie de chêne sessile au stade perchis
	Futaie feuillue mélangée à dominante de chêne sessile
	Futaie de Hêtre à PB/BM
	Futaie feuillue mélangée à dominante de hêtre
	Futaie de merisier au stade Education
	Futaie feuillue mélangée à dominante d'érable sycomore
	Perchis de feuillus précieux mélangés
	Futaie feuillue mélangée sans dominante
	Peupleraie à BM
	Futaie résineuse à GB
	Pelouse calcicole recolonisée
	Aires d'accueil et espaces non boisés
	Parcelle

FORÊT DOMANIALE D'OLHAIN
285 ha 98 a

Carte du parcellaire

Echelle: 1 / 15 000
0 100 200 Mètres



Desserte:

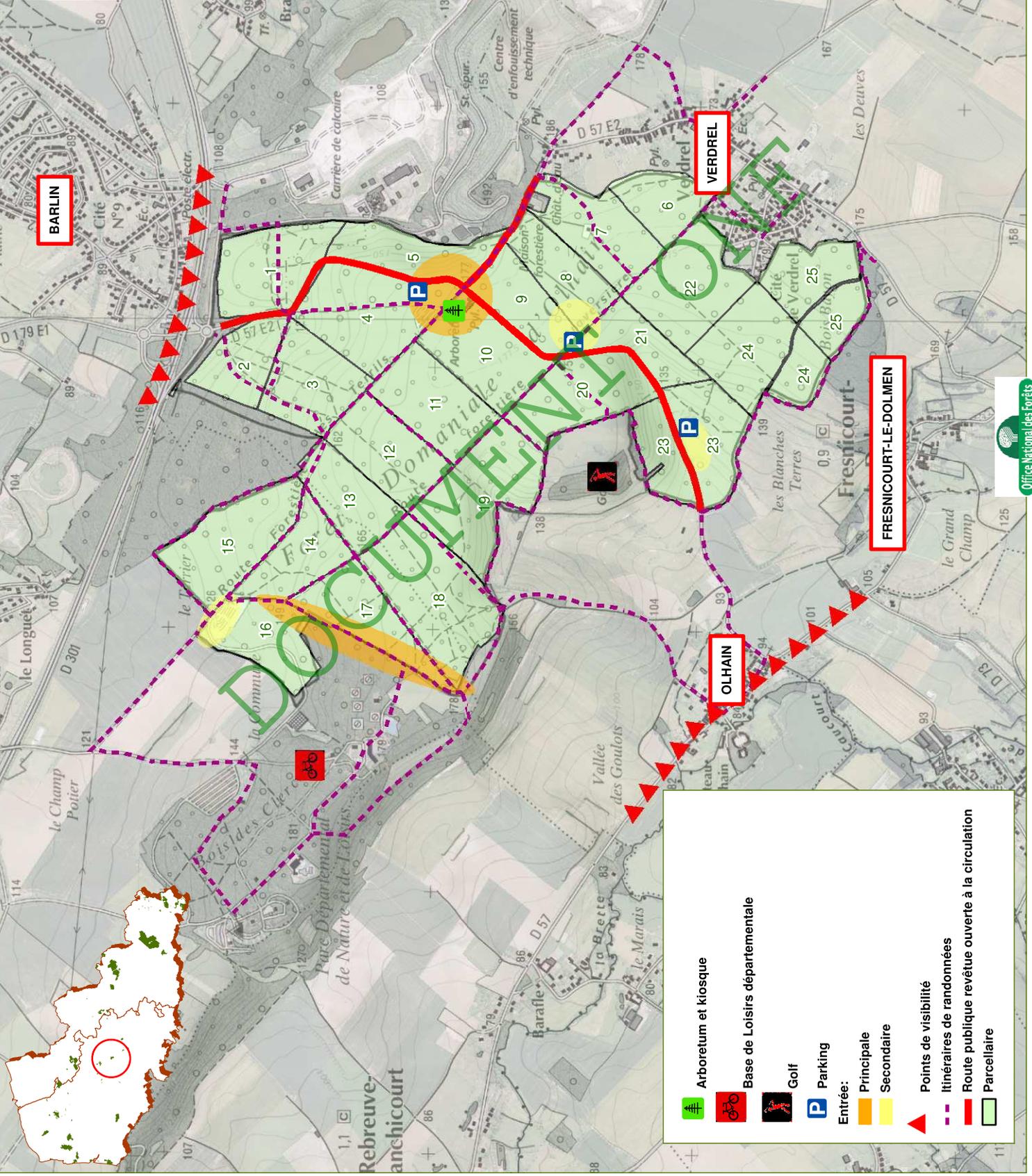
- Route publique revêtue ouverte à la circulation
- Route forestière revêtue ouverte à la circulation
- - - Route forestière revêtue fermée à la circulation
- - - Route forestière empiérrée fermée à la circulation
- Parcellaire
- - - Courbes de niveau



FORÊT DOMANIALE D'OLHAIN
285 ha 98 a

Carte des équipements structurants

Echelle: 1 / 20 000
0 200 400 Mètres



	Arboretum et kiosque
	Base de Loisirs départementale
	Golf
	Parking
Entrée:	
	Principale
	Secondaire
Points de visibilité	
	Itinéraires de randonnées
	Route publique revêtue ouverte à la circulation
	Parcellaire



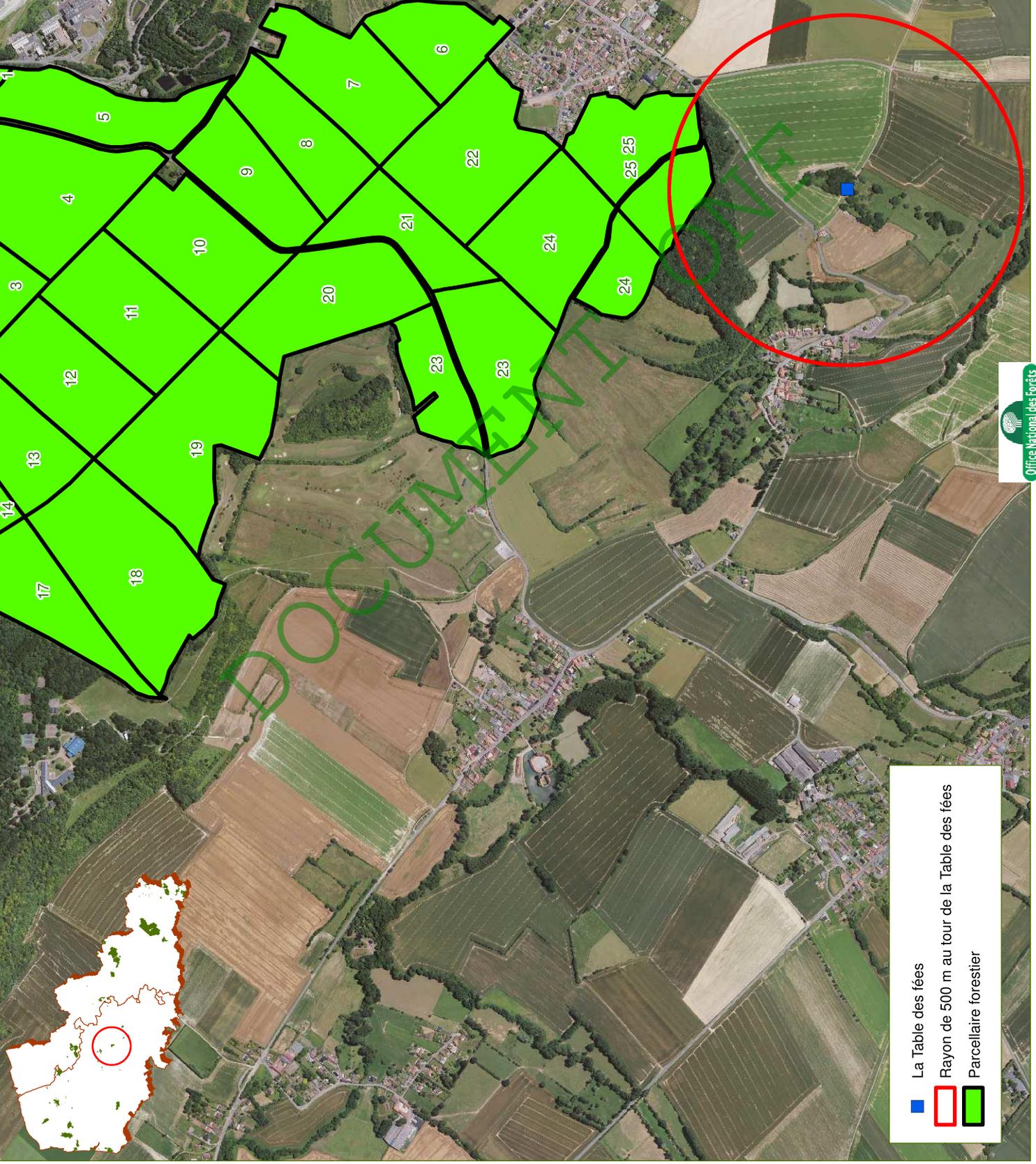
Sans2019 © IGN 2015. Reproduction interdite
ONF, Agence Régionale Nord-Pas-de-Calais, Lille, Février 2019



FORÊT DOMANIALE D'OLHAIN
285 ha 98 a

Localisation de la Table des fées

Echelle: 1 / 15 000
0 100 200 Mètres

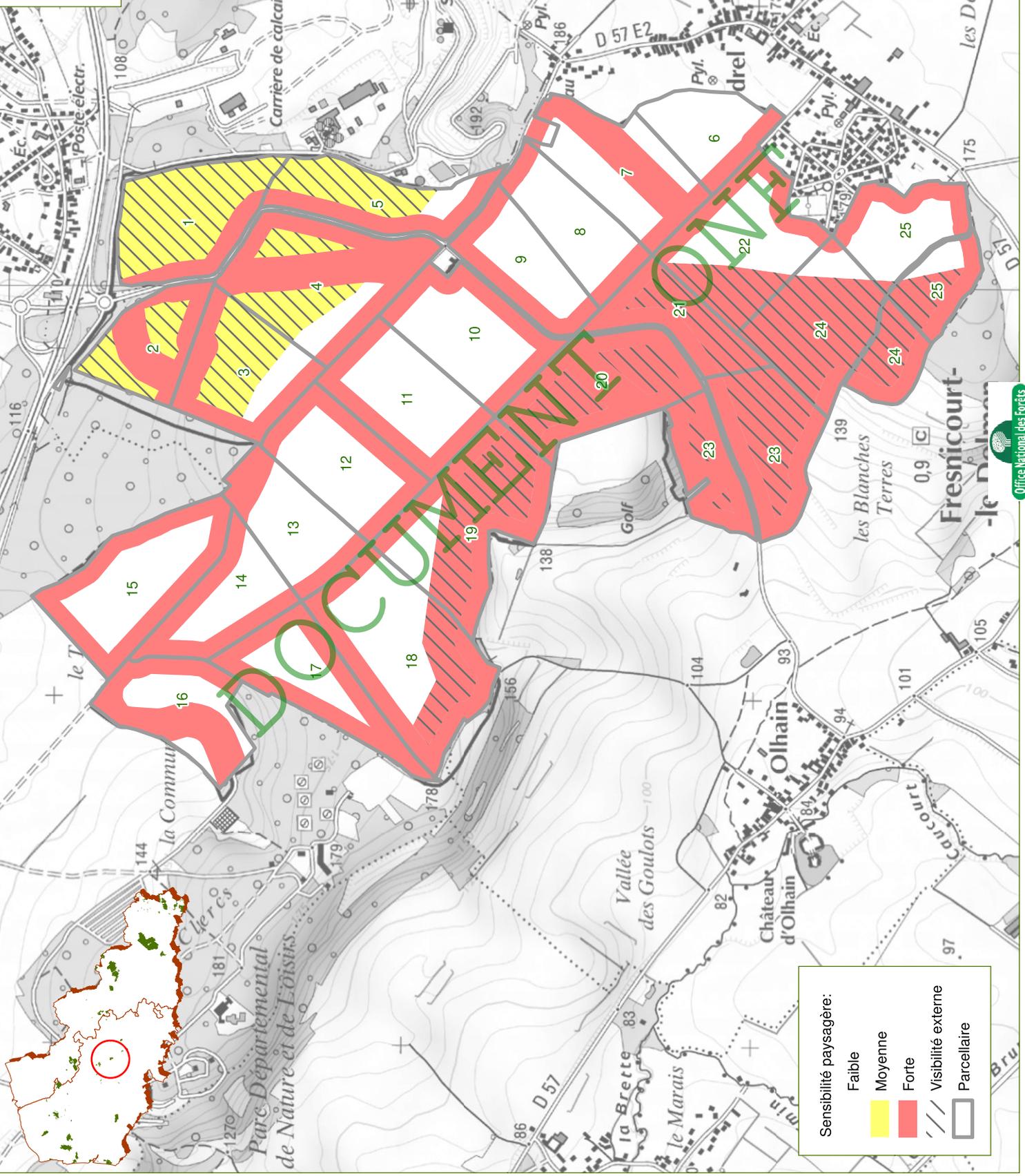


- La Table des fées
- Rayon de 500 m au tour de la Table des fées
- Parcelle forestière

FORÊT DOMANIALE D'OLHAIN
285 ha 98 a

Carte des sensibilités paysagères

Echelle: 1 / 15 000
0 100 200 Mètres



Sensibilité paysagère:

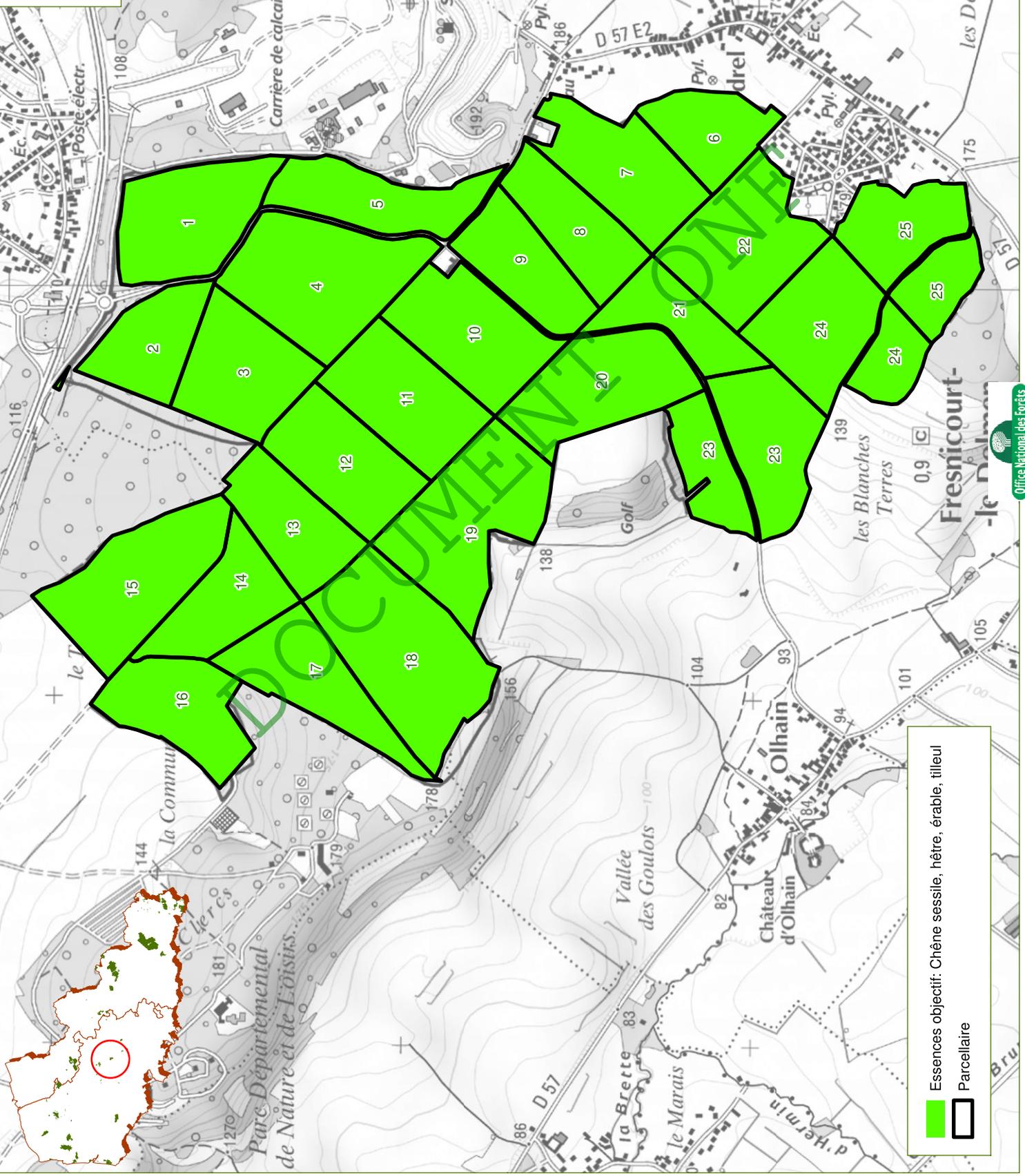
- Faible
- Moyenne
- Forte
- Visibilité externe
- Parcelle



FORÊT DOMANIALE D'OLHAIN
285 ha 98 a

Carte des essences objectif

Echelle: 1 / 15 000
0 100 200 Mètres



Essences objectif: Chêne sessile, hêtre, érable, tilleul

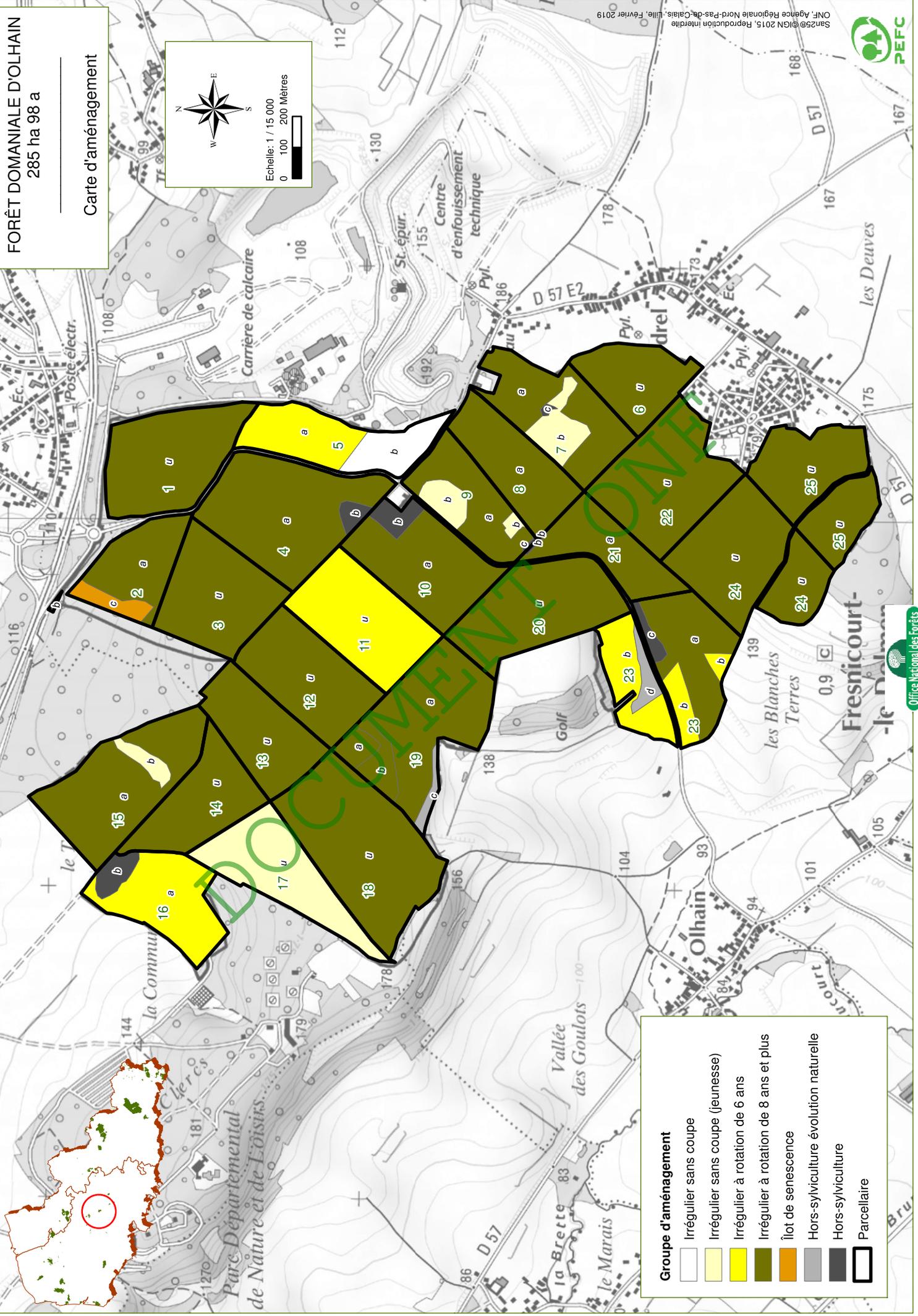
Parcelle



FORÊT DOMANIALE D'OLHAIN
285 ha 98 a

Carte d'aménagement

Echelle: 1 / 15 000
0 100 200 Mètres



Groupe d'aménagement

	Irrégulier sans coupe
	Irrégulier sans coupe (jeunesse)
	Irrégulier à rotation de 6 ans
	Irrégulier à rotation de 8 ans et plus
	Îlot de senescence
	Hors-sylviculture évolution naturelle
	Hors-sylviculture
	Parcellaire



Office National des Forêts

Révision d'aménagement Forêt domaniale d'Olhain 2020-2039

28 septembre 2021



Office National des Forêts

L'aménagement, c'est quoi ?

Une garantie de gestion durable

Une gestion qui s'inscrit dans le cadre réglementaire du **régime forestier**, approuvé par un arrêté ministériel

Périodiquement (tous les 20 ans), faire le point sur :

- La gestion passée et l'état de la forêt
- Les enjeux et priorités
- Les objectifs de gestion futurs à moyen et long terme

En découle un programme d'actions pour l'atteinte de ces objectifs



Office National des Forêts

Bien définir les enjeux

Principe de base : la multifonctionnalité

La gestion forestière multifonctionnelle cherche à répondre aux attentes qui reposent sur la forêt, pas partout au même niveau

En découle des niveaux d'investigation différents ...



... et des décisions adaptées à chaque contexte



Office National des Forêts

LA FORÊT DANS SON CONTEXTE




Forêt domaniale d'Olhain

Contexte forestier : les sols

Des sols riches (influence du sous-sol) et profonds sur le plateau

Des sols calcaires superficiels sur les versants



Productivité élevée

Contraintes faibles (sauf sur versants)

Un point de vigilance : la dynamique de la ronce

Forêt domaniale d'Olhain

Contexte forestier : les peuplements

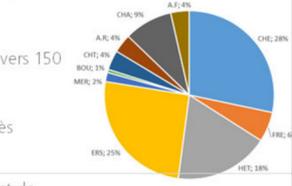
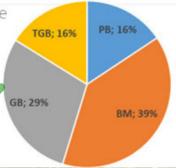


Mesures réalisées à travers 150 placettes sur la forêt

Mélange d'essences très important

Dominante du Chêne et de l'Erable sycomore, puis du hêtre

Dynamique de recrutement de jeunes arbres au talus

Forêt domaniale d'Olhain

Contexte forestier : santé des forêts

Forêt fortement impactée par la Chalarose du Frêne
18% du couvert il y a 15 ans moins de 6% aujourd'hui

Intervention diffuse dans de nombreux peuplements

Nécessité de reconstitution complète dans certains secteurs



Et demain?
Normalisation des épisodes de sécheresse/canicule
Augmentation des déficits hydriques
→ Impact sur les choix de gestion et la place des essences

Forêt domaniale d'Olhain

Contexte forestier : rôle écologique

Peu d'éléments patrimoniaux connus en FD d'Olhain

Massif forestier d'importance dans une zone très urbanisée à faible taux de boisement

→ Rôle de refuge pour la biodiversité « ordinaire »

Position de sommet de butte calcaire

→ Intérêt des coteaux calcaires, milieux originaux à l'échelle régionale

→ Présence de populations notables d'orchidées

→ Présence d'une population importante de buplèvre en faux



Forêt domaniale d'Olhain

Contexte forestier : rôle social

Vocation d'accueil affirmée de longue date : fréquentation élevée, réseau dense d'équipements



Forêt indissociable de la base de loisirs départementale



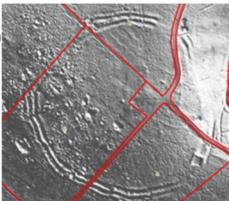
Des équipements parfois peu valorisés (arboretum)
Des points de vue sur l'extérieur et depuis l'extérieur



Forêt domaniale d'Olhain

Contexte forestier : richesses culturelles

Découverte début 2021 d'un site archéologique datant du néolithique moyen (4000 av. J-C environ)
Enceinte à fossés interrompus



Etat de conservation particulièrement bon du fait de la couverture forestière ancienne (sols peu retravaillés)



Situé en plein cœur de la zone d'accueil, dans un secteur de production
→ Impact de la gestion?
Premiers contacts DRAC/ONF dès Avril

Forêt domaniale d'Olhain

Synthèse de la phase diagnostic

Aléas climatiques

Des stations riches mais des peuplements dominés par des essences à l'avenir incertain

Un patrimoine culturel important à préserver, directement impacté par les décisions de gestion

Grands choix de l'aménagement

Perception sociétale

Une fréquentation importante et diffuse, une forêt cadre de vie au quotidien

Partage des usages

FORÊT DOMANIALE D'OLHAIN

LES GRANDS CHOIX DE L'AMÉNAGEMENT

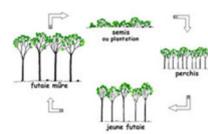


DOCUMENT

Forêt domaniale d'Oilhain

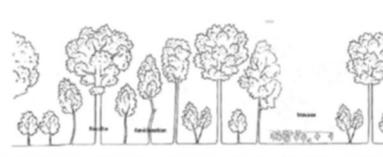
Le choix du traitement

Notion fondamentale de la gestion sylvicole : un traitement définit l'ensemble des pratiques (itinéraires techniques) pour atteindre les objectifs fixés à la forêt



La futaie régulière sépare les opérations dans le temps et l'espace, dans des peuplements aux caractéristiques homogènes

La futaie irrégulière regroupe les mêmes opérations de façon intime dans des peuplements où toutes les classes cohabitent



Forêt domaniale d'Oilhain

Le choix du traitement

Pas de choix « miracle », à chacun ses avantages et ses inconvénients

Cependant des arguments qui font pencher la balance en faveur de l'irrégulier :

- Des peuplements très mélangés (donc déjà irrégularisés)
- Une fréquentation et une sensibilité paysagère fortes et diffuses
- Des essences plutôt adaptées au traitement

Des limites dont il faut avoir conscience :

- Irrégulier ≠ couvert continu : si le couvert est continu pas de régénération !
- Développement des semis de Chêne plus difficile qu'en régulier

Forêt domaniale d'Oilhain

Le choix des essences objectif

Défi majeur du moment, équilibre entre naturalité et anticipation

Chêne sessile : option principale sur les meilleures stations
Favoriser les feuillus locaux plus résistants : Tilleul, Erable plane



Hêtre et Erable sycomore : gérer leur caractère hégémonique pour laisser de la place aux essences plus résistantes aux évolutions climatiques

Profiter des dynamiques naturelles quand elles sont présentes

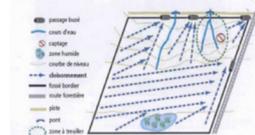
Apparition progressive d'essences plus méridionales, voire de tests R&D

Mot clé : mélange

Forêt domaniale d'Oilhain

Biodiversité : deux niveaux de prise en compte
Biodiversité ordinaire

La politique de protection des sols : cloisonnements et exploitation raisonnée



Le maintien et l'amélioration des habitats originaux :

- Mares forestières
- Clairières et layons
- Arbres morts ou à cavités

L'augmentation de la diversité d'essences, plus-value sylvicole et écologique




Forêt domaniale d'Oilhain

Biodiversité : deux niveaux de prise en compte
Biodiversité remarquable

Intérêt écologique majeur de la forêt : les ourlets calcicoles sur versants



Mise en place d'un programme de restauration et d'entretien de la pelouse calcaire en parcelle 23
 → Buplèvre en faux
 → orchidées

Réétagement progressif des lisières lors des opérations de martelage

Forêt domaniale d'Oilhain

Fonction sociale et aménagement
Principes directeurs

L'aménagement n'a pas vocation à programmer des actions dépendantes de la dynamique des territoires et des partenariats. Il structure la politique d'accueil et de préservation des paysages autour de grandes orientations :

- La bonne intégration de la gestion courante
- L'amélioration de l'offre d'accueil
- La valorisation du patrimoine culturel
- Le développement des mobilités douces



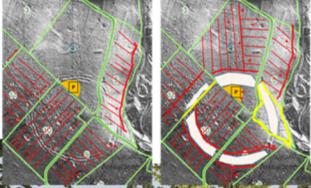

Forêt domaniale d'Oilhain

Fonction sociale et aménagement
Préservation des richesses culturelles

Problématique sur site : protection des reliefs de l'enceinte
 → Vis-à-vis des engins d'exploitation
 → Vis-à-vis des risques de chablis



Mise en place, en partenariat avec la DRAC, de mesures d'adaptation de la gestion directement inscrites dans le document d'aménagement



- Adaptation des réseaux de cloisonnements
- Adaptation des diamètres d'exploitabilité
- Localement, mise en retrait de l'objectif de production

Forêt communale de Chalautre-la-Grande (46,98 ha)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Compte rendu de la réunion du 28 septembre 2021
Forêt domaniale d'Olhain
Présentation d'aménagement et comité de forêt

Présentation de l'aménagement forestier

La forêt domaniale d'Olhain est un petit massif situé dans un territoire très peu boisé. Ses peuplements sont particulièrement diversifiés en raison de la richesse de ses sols favorable à de nombreuses essences d'arbres, d'habitats calcicoles peu fréquents en région et de son passé : elle a longtemps été composée de multiples propriétés privées avant d'être rassemblée en une entité appartenant à l'Etat. Une description dendrométrique des peuplements a été réalisée à l'occasion de la révision de l'aménagement forestier, qui est le plan de gestion de la forêt sur 20 ans. Il montre un déficit de bois de petit et de moyen diamètre, traduisant la nécessité de recruter les jeunes semis qui composeront la forêt de demain. Il identifie également des risques liés à la présence d'essences vulnérables au changement climatique comme le Hêtre et l'Erable sycomore, alors que la forêt a déjà perdu 15% de son capital suite à la Chalarose du frêne.

Un changement de mode de gestion est proposé pour répondre à la fois aux enjeux sylvicoles et sociaux (forte fréquentation) de la forêt) : il s'agit du passage de la futaie régulière à la futaie irrégulière. La sylviculture qui sera menée aura pour objectif de favoriser des essences réputées résistantes à la sécheresse estivale, comme le chêne sessile, l'érable plane et le tilleul. Le chêne pubescent, présent dans de nombreuses régions plus méridionales, pourrait également être introduit dans les années à venir.

La gestion tiendra également compte de la découverte récente d'un ancien site néolithique, qui pourrait prochainement être inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques et faire l'objet de recherches plus approfondies.

Les principes de gestion sylvicole développés dans cette présentation n'ont pas fait l'objet de remarques particulières. Le projet de restauration d'une pelouse calcaire (abritant de nombreuses espèces d'orchidées et une flore protégée) en partenariat avec le Conservatoire botanique de Bailleul a été présentée, ainsi que la découverte du site néolithique par la Direction régionale des affaires culturelles et les adaptations de gestion associées.

Comité de forêt

Le comité de forêt est une instance de dialogue qui permet de réunir les acteurs du territoire pour échanger des informations, exprimer des attentes, valoriser des connaissances et initier des projets sur le territoire, autour de la forêt. Il se réunit généralement une fois par an, des groupes de travail thématiques pouvant être constitués en parallèle pour avancer sur des sujets précis.

S'agissant d'une première réunion partenariale pour la forêt d'Olhain, l'objectif est d'identifier les attentes de la part des partenaires à partir de quelques éléments de diagnostic : rôle de la forêt dans la pratique des sports de nature (notamment au regard de la présence du Parc d'Olhain), rôle de « trait d'union » paysager entre le bassin minier au nord et la plaine agricole de l'Artois au sud, rôle de support pédagogique pour l'éducation à l'environnement des habitants et des scolaires, rôle d'espace de nature de proximité...

Les pistes de travail évoquées sont les suivantes :

- Améliorer la transition Parc d'Olhain-Forêt domaniale, notamment pour matérialiser que la pratique doit être différente dans un espace aménagé comme le Parc, et dans une forêt domaniale qui reste un espace plus naturel et dans lequel cohabitent d'autres usages (chasse et exploitation notamment). Ce travail est à faire entre l'ONF et de Département du Pas-de-Calais.
- Repenser les accès en voiture et le stationnement, au regard du développement des mobilités douces et de la présence de 2 parkings en bord de départementale, en plus de l'aire de

stationnement de Verdrel, qui posent des questions d'entretien et de sécurité. La question de l'entretien de l'aire de Verdrel est également posée, au regard de son rôle de porte d'entrée principale vers la forêt et du service qu'elle rend aux habitants. L'ONF n'est pas en mesure d'assurer seul cet entretien, ni les investissements qui pourraient la rendre plus qualitative (remplacement des panneaux d'information par exemple)

- Réhabiliter l'arboretum de Verdrel, fermé depuis plusieurs années faute d'entretien. La mairie de Fresnicourt souhaite reprendre l'entretien, néanmoins des travaux d'investissements sont nécessaires au préalable et l'arboretum pourrait jouer un rôle à une échelle communautaire, ce qui questionne le rôle de la CABBALR dans ce projet.
- Valoriser les points de vue remarquables depuis la forêt vers le territoire, en particulier au nord de la forêt qui présente un potentiel important, au niveau d'une ancienne aire de pique-nique abandonnée. La CABBALR pourrait participer à cette démarche de valorisation paysagère dans le cadre de son projet de territoire. Le Département et les associations de randonnées trouvent importante l'existence d'aires de pique-nique le long des axes d'itinérance.

La question du portage de ces actions est posée, l'ONF ouvrant la forêt aux projets du territoire mais ne pouvant pas en porter seul la maîtrise d'œuvre.

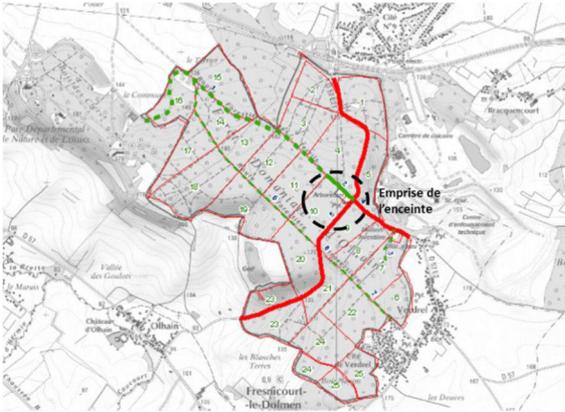
Il est prévu un échange avec les élus du Département et de la CABBALR afin de savoir quelles peuvent être les ambitions pour la forêt.

DOCUMENT

ONF

Proposition de mesures d'adaptation de la gestion forestière en forêt domaniale d'Olhain dans le cadre de la préservation d'une enceinte néolithique à fossés interrompus.

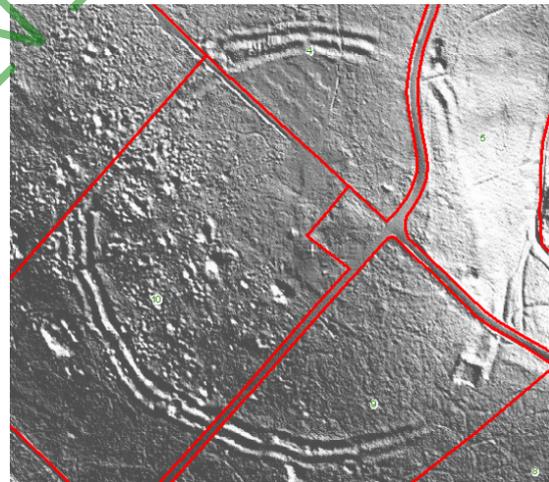
1) Présentation du site



La forêt domaniale d'Olhain repose sur une crête du plateau de l'Artois, culminant à 182 mètres en son point le plus haut. En début d'année 2021, les services de l'INRAP et de la DRAC ont mis en évidence un anneau plus ou moins circulaire de grande taille (25 ha environ d'emprise) constitué de plusieurs fossés et talus parallèles. Datant d'environ 4 000 ans avant J-C, ce site présente les caractéristiques d'une enceinte néolithique à fossés interrompus. Il est remarquable de par le niveau de conservation des reliefs de fossés/talus et des nombreuses portes qui

viennent interrompre ces fossés (plusieurs portes d'origine sont encore nettement observables). La vocation forestière du site, qui semble assez ancienne au vu des peuplements forestiers présents et des cartes historiques, est en grande partie responsable de ce bon état de conservation.

Le site de Fresnicourt-le-Dolmen présente donc un intérêt scientifique et patrimonial majeur. Suite à sa découverte, les services de la DRAC, de l'INRAP et de l'office national des forêts (ONF) se sont rencontrés pour discuter des mesures de gestion adaptative qui pouvaient être mises en place pour protéger au mieux l'intégrité du site. Ce document a pour but de présenter ces mesures.



2) La gestion forestière en forêt d'Olhain.

La forêt d'Olhain est une forêt domaniale, appartenant au domaine privé de l'Etat. L'ONF en est le gestionnaire et y applique les principes de la gestion durable et multifonctionnelle en faisant cohabiter au sein de la forêt les enjeux de production de bois, de préservation de la biodiversité et des paysages et d'accueil du public. Les grands enjeux et les objectifs assignés à la forêt sont présentés dans un plan de gestion établi pour 20 ans qu'on appelle aménagement forestier.

L'aménagement décline également les programmes d'actions permettant d'atteindre ces objectifs. En matière sylvicole, il définit notamment le traitement appliqué à la forêt (l'ensemble des techniques sylvicoles qu'on appliquera), les essences que l'on souhaite favoriser ou installer, le programme de

coupes (calendrier de passage en coupe des différentes parcelles pour les vingt ans à venir). L'aménagement forestier de la forêt d'Olhain vient d'être révisé en 2020 pour la période 2021-2040.

L'application au quotidien de l'aménagement et la gestion courante sont assurées par une équipe de techniciens forestiers responsable du martelage des coupes, du suivi des exploitations, de la programmation des travaux forestiers, de la mise en sécurité des espaces accueillant du public...

La zone de l'enceinte présente un enjeu fort de production de bois (au vu des potentialités du sol) et un enjeu fort d'accueil du public, car l'arboretum et l'aire de Verdrel (photographie ci-contre), principaux sites d'accueil de la forêt d'Olhain, se situent au centre de l'anneau. Cette aire est le point de départ de plusieurs boucles pédestres et VTT et une étape sur l'eurovéloroute qui traverse également l'anneau (route forestière des terrils).



3) Les grands principes de la protection du site :

La protection du site dans le contexte forestier s'organise autour de quelques principes génériques :

- Le maintien de l'état boisé pour éviter l'érosion et l'enfrichement ;
- La rationalisation de la circulation des engins d'exploitation dans l'enceinte afin de préserver au maximum les vestiges potentiellement présents
- La préservation de l'intégrité des fossés et talus par l'enlèvement des arbres de gros diamètre dont les chablis peuvent endommager la structure des reliefs.
- La préservation de l'intégrité des fossés, talus et portes d'entrée en évitant toute circulation d'engins d'exploitation sur les reliefs.

Deux niveaux de mesures sont donc à distinguer : celles qui concernent les règles de sylviculture à proprement parler et celles qui concernent les techniques d'exploitation et de travaux sylvicoles.

4) Application à la gestion en forêt d'Olhain :

• Sylviculture :

La forêt domaniale d'Olhain est gérée en futaie irrégulière. Cela signifie qu'on recherche à l'intérieur des parcelles un mélange intime entre les stades de développement des arbres, des jeunes semis aux vieux bois de gros diamètre. Ce traitement implique donc le maintien d'un couvert le plus continu possible, favorisant les ouvertures de petite taille pour l'installation de la régénération naturelle. La coupe rase de 1,5ha en parcelle 9 fait à ce titre objet d'exception, dictée par les contraintes de dépérissement sanitaire. Ce traitement va donc dans le sens de la préservation du site et n'a pas besoin d'être modifié.



L'aménagement fixe, pour chaque essence, un diamètre d'exploitabilité. Il s'agit du diamètre optimal de récolte de l'arbre, dépendant de l'essence et de la qualité du bois. Il est fixé, pour les belles qualités, à 80 cm pour le Chêne, 70 cm pour le Hêtre et l'Erable, 55 cm pour le Châtaignier et le Bouleau. Pour les tiges présentes en surplomb des fossés/talus et pour les essences présentant des risques plus importants de chablis, le diamètre d'exploitation sera diminué à 45 cm. Il s'agit plus particulièrement du Hêtre, de l'Erable, du Merisier et du Bouleau. Sur la photo ci-contre, un Erable de gros diamètre qui devra prochainement être enlevé.

Les quelques Frênes potentiellement encore présents sur le pourtour de l'enceinte seront également exploités étant donné les risques sanitaires importants qui pèsent sur eux. Les Chênes et les Châtaigniers, qui présentent quant à eux très peu de risques de chablis, évolueront jusqu'aux diamètres initialement fixés dans le document d'aménagement.

Localement, lorsque la densité de Gros Bois est forte (îlot de Gros Bois de Hêtre au Sud de l'enceinte en parcelle 9 sur la photographie à droite), leur enlèvement se fera progressivement au fur et à mesure des différents passages en coupe, afin de ne pas déstructurer brutalement le milieu forestier.



- **Exploitation et travaux :**

La rationalisation de l'exploitation forestière est déjà de mise dans les parcelles de la forêt d'Olhain. Chaque parcelle qui passe en coupe se voit équipée d'un réseau de cloisonnements d'exploitation : un ensemble de chemins globalement parallèles et espacés de 20 à 25 mètres sur lesquels vont circuler les engins d'exploitation et dont ils n'auront pas le droit de sortir. L'objectif premier des cloisonnements est de préserver le capital biologique des sols de la forêt. Ce réseau est pérenne dans le temps, il est repris d'une exploitation sur l'autre.

En complément de l'installation des réseaux de cloisonnements, quelques principes généraux classiquement appliqués dans la gestion courante des forêts domaniales feront l'objet d'une attention particulière sur le site :

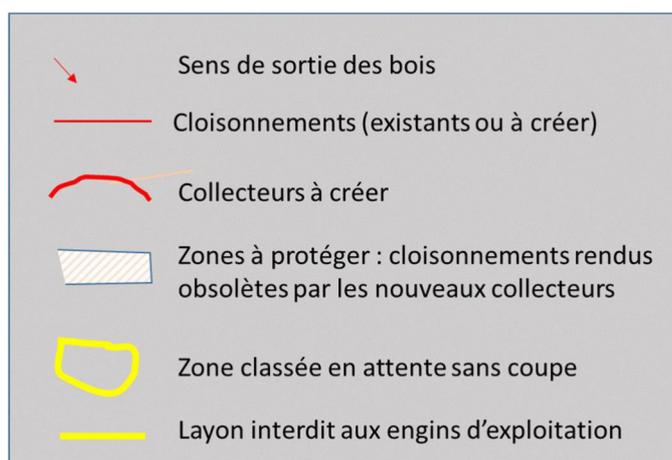
- Aucun travail du sol ne sera réalisé sur le site (dessouchage, préparation lourde du sol) et les structures excavées ne seront pas comblées.
- Lors des exploitations, un abattage directionnel des arbres marqués sera réalisé partout où nécessaire afin que la chute des arbres n'endommage pas les structures ou pour faciliter leur mobilisation par les engins depuis les cloisonnements d'exploitation.
- Les travaux et coupes seront réalisés sur sol portant afin de préserver le fonctionnement biologique des sols et d'assurer la durabilité des cloisonnements d'exploitation.

- **Adaptation des schémas de vidange des bois dans les parcelles concernées**



Les réseaux de cloisonnements d'exploitation sont déjà existants dans 4 des 5 parcelles concernées par l'enceinte. Si l'existence des fossés/talus était connue des forestiers, leur nature n'avait pas été identifiée. Ils sont donc traversés régulièrement par les réseaux de cloisonnement existants (photo ci-contre : cloisonnement traversant l'enceinte récemment utilisé pour la coupe sanitaire en parcelle 9). Les préconisations qui suivent permettront de minimiser les risques de dommages à la structure.

Schéma d'intention : le schéma de gauche présente la situation actuelle, celui de droite les évolutions proposées pour les opérations de gestion à venir. Les mesures d'adaptation par parcelle sont présentées ici et détaillées dans les schémas joins en annexe.



Parcelle 10 :

Dans la parcelle 10, les cloisonnements sont orientés Nord Est – Sud Ouest, débouchant soit sur la RF des Terrils au Nord, soit sur la RF traversière au Sud. Deux cloisonnements collecteurs seront installés à une distance d'environ 15 mètres de part et d'autre des talus/fossés (un à l'intérieur de l'enceinte, un à l'extérieur). Ces collecteurs permettront aux engins de manœuvrer pour faire demi-tour et de saisir les bois éventuellement abattus sur les fossés/talus sans pour autant y pénétrer. La sortie des bois s'effectuera donc sur la RF des terrils pour la partie intérieure de l'enceinte, sur la RF traversière pour la partie extérieure.

Prochains passages en coupe : 2026, 2034

Parcelle 9 :

Les cloisonnements existants sont ici parallèles à la route forestière, pour venir tous déboucher sur le layon séparateur des parcelles 8 et 9. La logique est la même que dans la parcelle 10 : deux collecteurs (interne et externe) installés à une distance d'environ 15 mètres empêcheront la circulation des engins sur le pourtour de l'enceinte. Cependant, la partie interne de l'enceinte est enclavée par une route départementale fortement fréquentée sur laquelle la sortie des bois est impossible. Il y a donc nécessité de ménager un passage unique à travers l'enceinte pour permettre la sortie des bois du collecteur interne. Il est proposé de venir appuyer ce passage sur la citerne béton existante dans le coin Nord-Est de la parcelle (voir photo ci-contre), cette zone ayant déjà été fortement perturbée par les travaux de creusement de la citerne. Les bois redescendront ensuite le layon séparant les parcelles 8 et 9 jusqu'à la route traversière au Sud.



Prochains passages en coupe : 2029, 2039

Parcelle 4 :

Dans la parcelle 4, le réseau de cloisonnements n'est pas encore installé, sa matérialisation sera réalisée en amont de la prochaine exploitation. De même que pour la parcelle 10, un cloisonnement collecteur sera réalisé sur le pourtour extérieur de l'enceinte à une distance d'environ 15 mètres, permettant de rejoindre la RF des terrils sans pénétrer sur l'enceinte. Un schéma d'intention est présenté en annexe quant à l'installation du réseau de cloisonnements sur l'ensemble de la parcelle, mais il sera ajusté en fonction des nombreuses contraintes de terrain (pente, excavations, sentier VTT...). La partie de la parcelle 4 à l'intérieur de l'enceinte est majoritairement constituée du parking de l'aire de Verdrel. Les quelques bois qui nécessiteront d'être abattus pourront être câblés directement depuis la route ou le parking.

Prochains passages en coupe : 2027, 2035

Parcelle 5 :

Dans la parcelle 5, la forte pente contraint beaucoup l'implantation des cloisonnements qui ne peuvent être que dans le sens de la pente (risque de bascule des engins). Il est donc impossible d'installer des chemins collecteurs entre les cloisonnements existants. Le peuplement étant constitué de jeunes bois de petites dimensions, les risques liés aux chablis d'arbres sont pour le moment très réduits. Les produits bois récoltables sont également de qualité moyenne alors que les contraintes d'exploitation sont très importantes. Il a donc été choisi de classer en « attente sans coupes » la partie Sud de la parcelle, jusqu'au premier cloisonnement d'exploitation situé complètement hors de l'emprise de l'enceinte. Le classement en attente signifie qu'aucune coupe à vocation sylvicole n'aura lieu dans la zone pendant les 20 ans. Cette décision pourra être réévaluée lors de la révision d'aménagement suivante, en fonction de l'évolution des peuplements. La mise en sécurité des bords de routes départementales sera par contre assurée à chaque passage en coupe

Prochains passages en coupe (partie Nord) : 2023, 2029, 2035

Parcelle 11 :

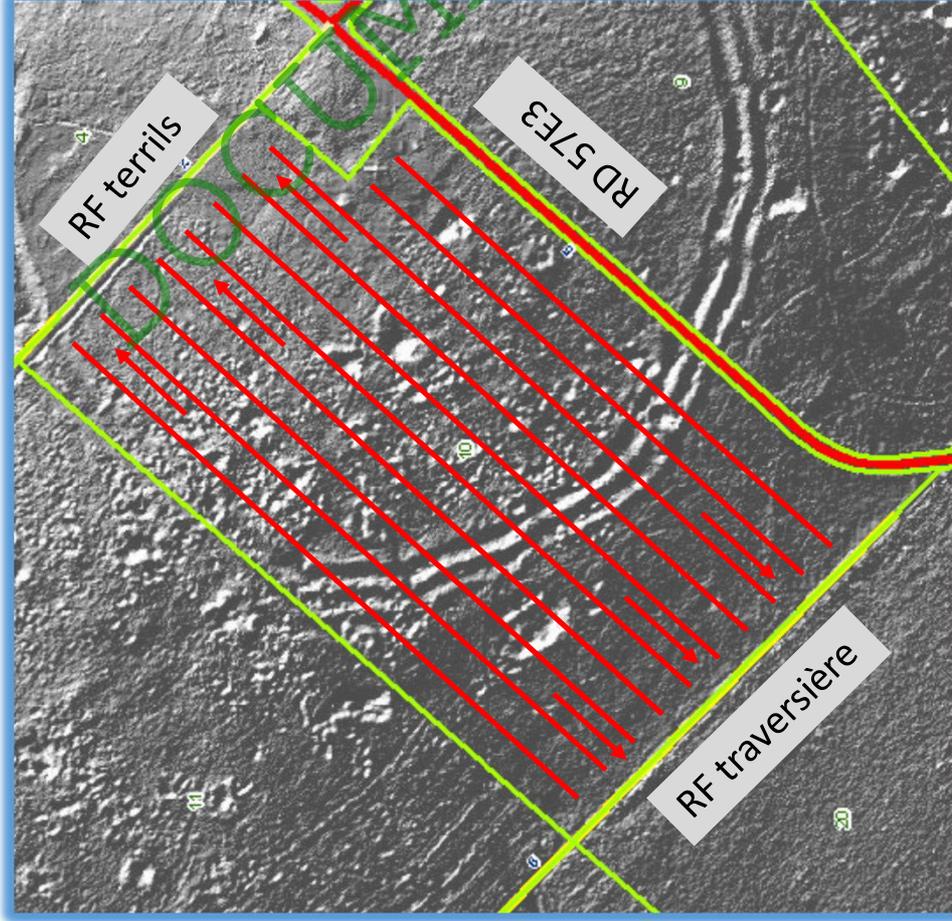
Les cloisonnements de la parcelle 11 sont eux aussi parallèles à la route forestière et viennent déboucher sur les layons de parcelles 10/11 ou 11/12. Le layon séparateur des parcelles 10/11 a été en partie implanté, sur les 200 mètres au Nord, directement dans l'un des fossés de l'enceinte. Celle-ci déborde légèrement dans la parcelle 11. L'accès de la partie Nord du layon sera donc interdit aux engins de débardage. Il existe à 50 mètres à l'intérieur de la parcelle un cloisonnement collecteur parallèle au layon qui permettra de ramener les bois vers la RF des terrils. Pour les bois situés en partie extérieure de l'enceinte, ils pourront rejoindre la RF traversière en empruntant soit le tronçon Sud du layon 10/11, soit le layon 11/12.

Prochains passages en coupe : 2024, 2030, 2038

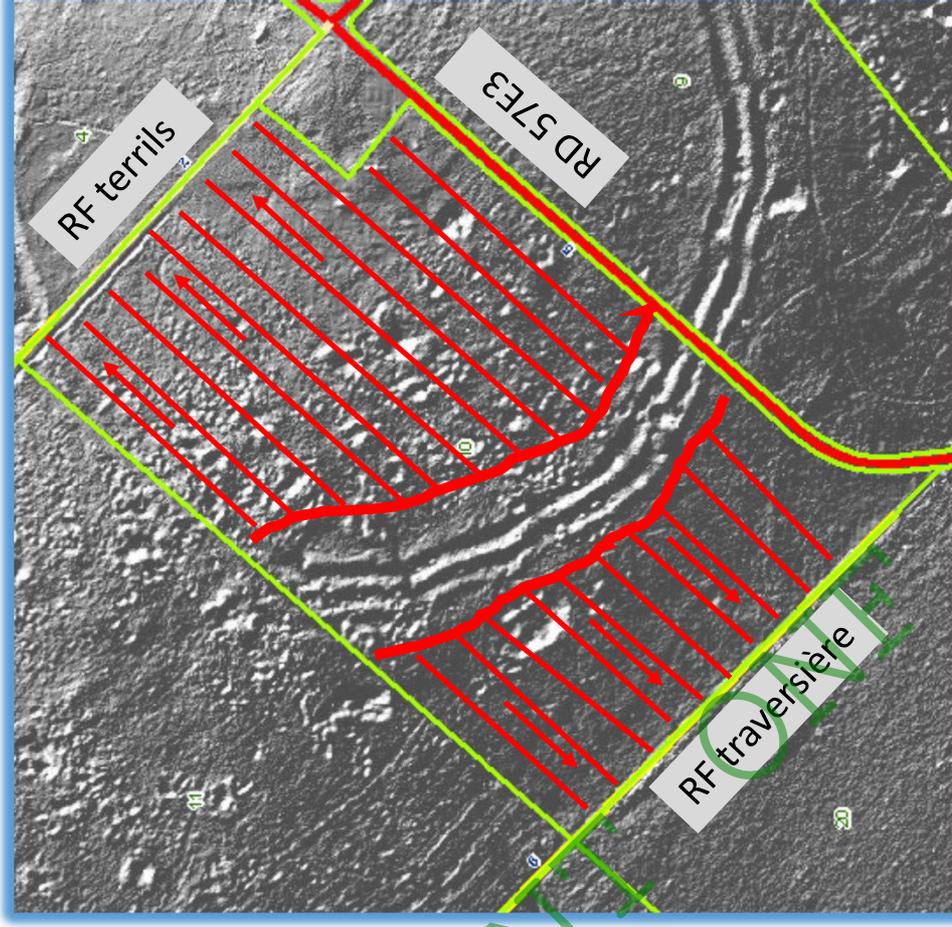
Remarque générale :

Les cloisonnements existants situés dans l'enceinte néolithique (parcelles 9 et 10) ainsi que les collecteurs qui seront prochainement ouverts pourraient faire l'objet d'un diagnostic archéologique préalable avant les exploitations. Cette opération, si elle est prescrite par le Service régional de l'archéologie, permettrait d'évaluer le potentiel archéologique de l'intérieur de l'enceinte tout en levant la contrainte archéologique sur les cloisonnements qui seront les seuls passages autorisés pour la circulation des engins d'exploitation forestière.

Parcelle 10

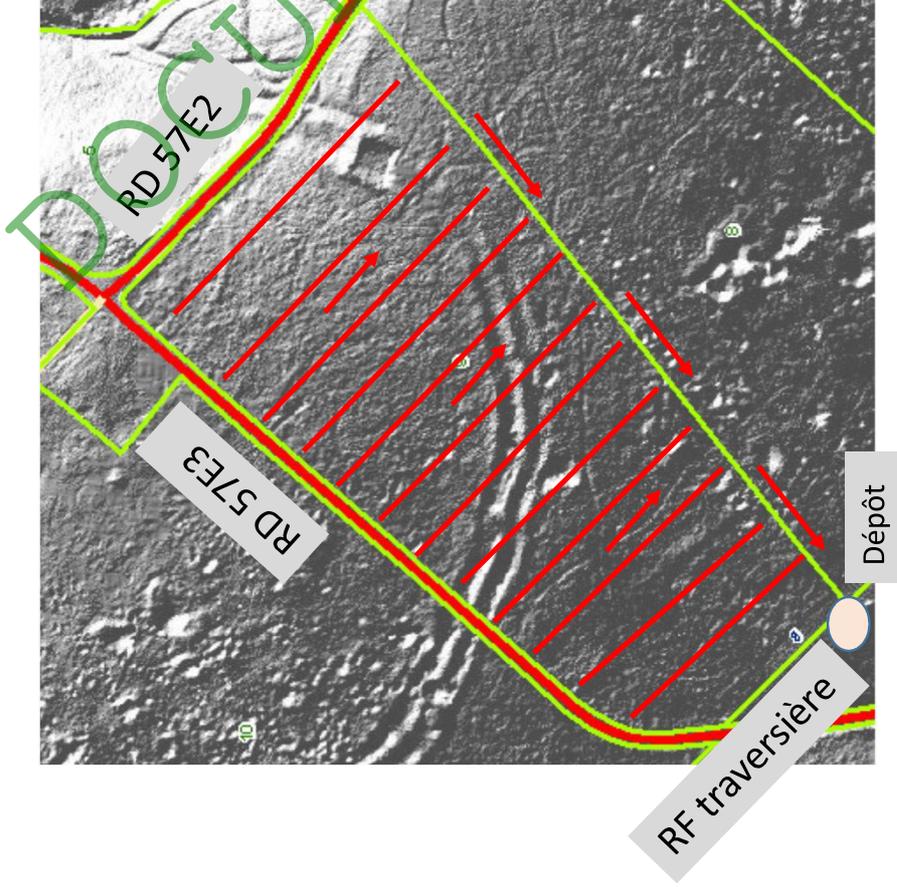


Actuelle : cloisonnements traversants, sortie des bois sur l'une ou l'autre des RF en fonction de la distance de traîne et des nécessités de stockage. Pas de sortie des bois sur la départementale. Quelques cloisonnements perpendiculaires dans la parcelle permettent de contourner les principaux trous

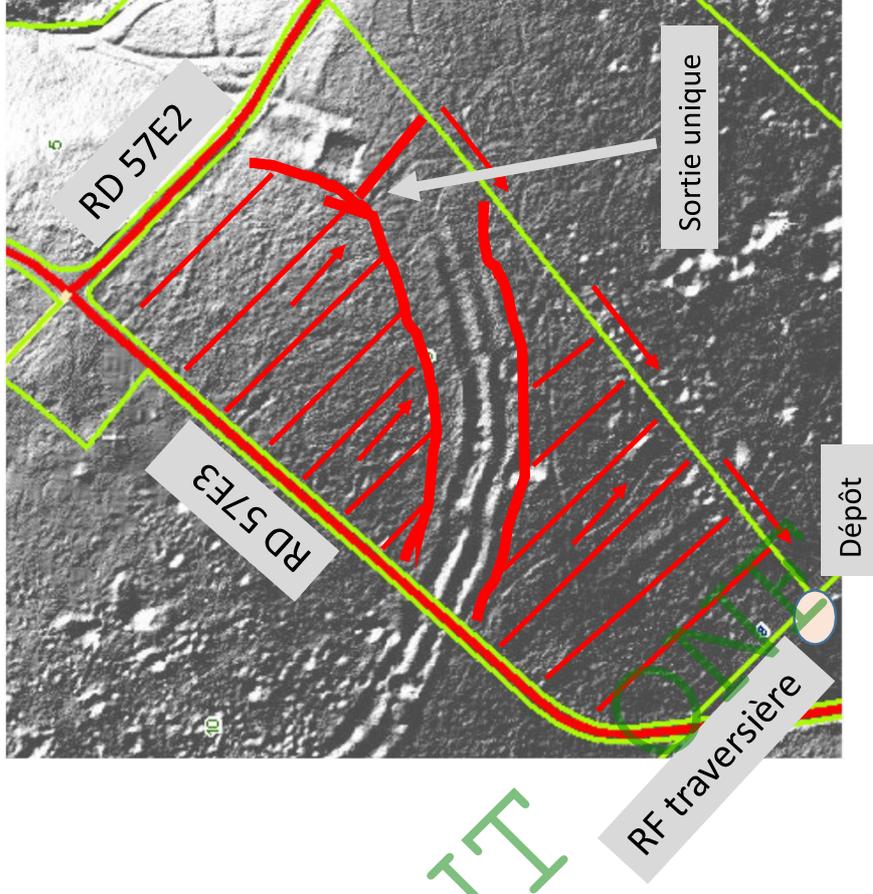


Future : Création de deux cloisonnements collecteurs. Sortie des bois à l'intérieur de l'enceinte vers la RF des terrils, sortie des bois à l'extérieur de l'enceinte vers la RF traversière. Pas de circulation au milieu.

Parcelle 9

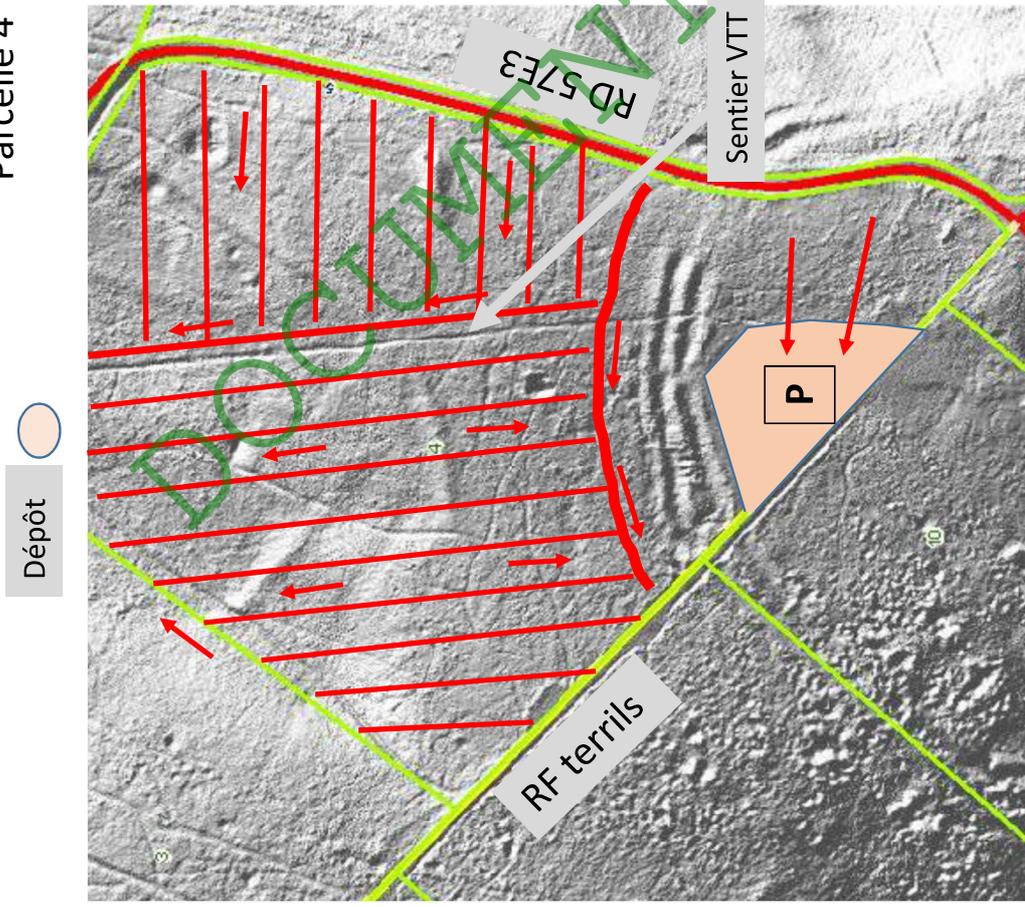


Actuelle : cloisonnements traversants permettant de rejoindre le layon de parcelle 8/9 par lequel les bois descendent à la place de dépôt sur la RF traversière. Sortie impossible sur les deux routes départementales.



Future : création d'un cloisonnement collecteur à l'intérieur de l'enceinte et d'un point de passage unique au niveau de la citerne béton pour vidanger les bois. Sortie des bois de la partie extérieure inchangée.

Parcelle 4



Actuelle : réseau de cloisonnements actuellement inexistant

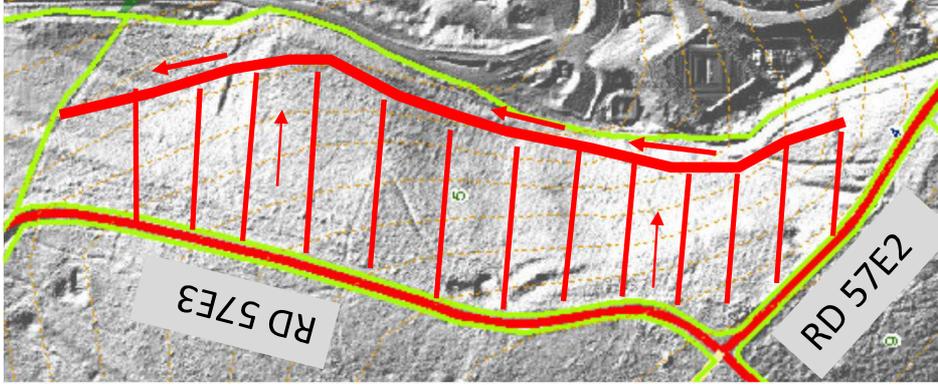
Future :

La parcelle 4 présente plusieurs contraintes impactant fortement l'exploitation : elle est coupée sur toute sa longueur par un sentier VTT (qu'on essaiera au maximum de ne pas faire traverser par les engins), elle présente une pente marquée et un relief tourmenté (excavations). Un collecteur sera installé au Nord de l'enceinte pour préserver les talus/fossés des passages d'engins. Un autre collecteur récupèrera les bois de la partie Est de la parcelle pour les redescendre au Nord vers la place de dépôt en limite parcelles 1 et 4. Les bois de la partie Ouest, cloisonnée dans le sens de la pente, rejoindront soit la place de dépôt au Nord soit la route des terrils au Sud en fonction de la distance.

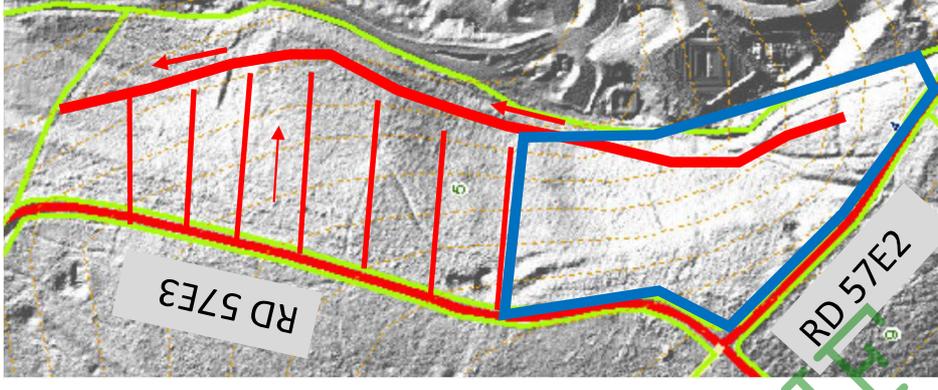
Aucun cloisonnement d'exploitation ne sera installé à l'intérieur de l'enceinte. Les bois à exploiter dans le peuplement de faible surface pourront être câblés directement depuis le parking.

Attention : il s'agit ici d'un schéma d'intentions présentant les grands principes de la protection de l'enceinte. Etant donné les contraintes importantes qui pèsent sur cette parcelle, certaines adaptations liées au relief pourront être nécessaires lors de la mise en place effective des cloisonnements.

Parcelle 5

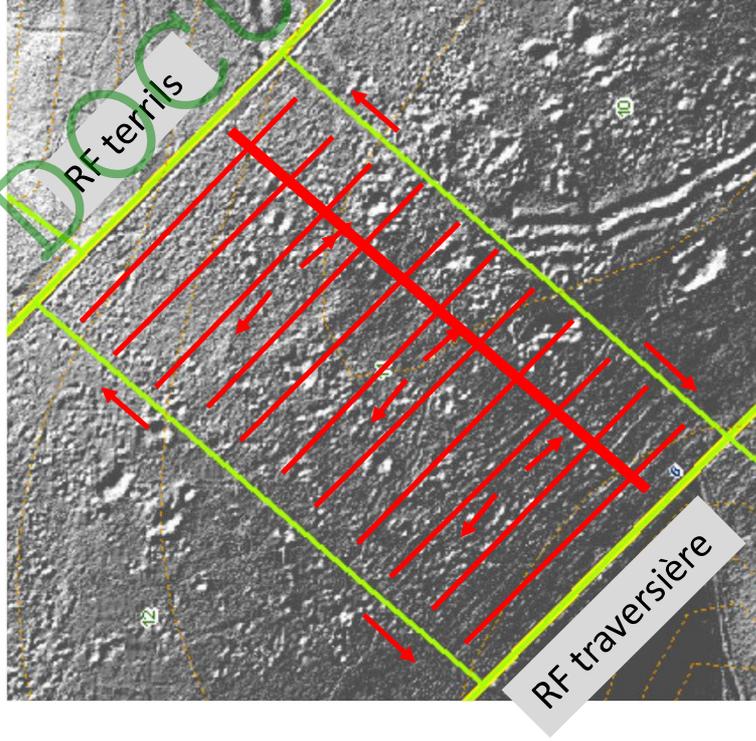


Actuelle : cloisonnements traversants ramenant en contrebas de la parcelle à un chemin de vidange par lequel les bois sont ramenés au Nord vers la parcelle 1. Parcelle présentant d'importantes contraintes d'exploitation du fait de la forte pente et de la présence des routes départementales.

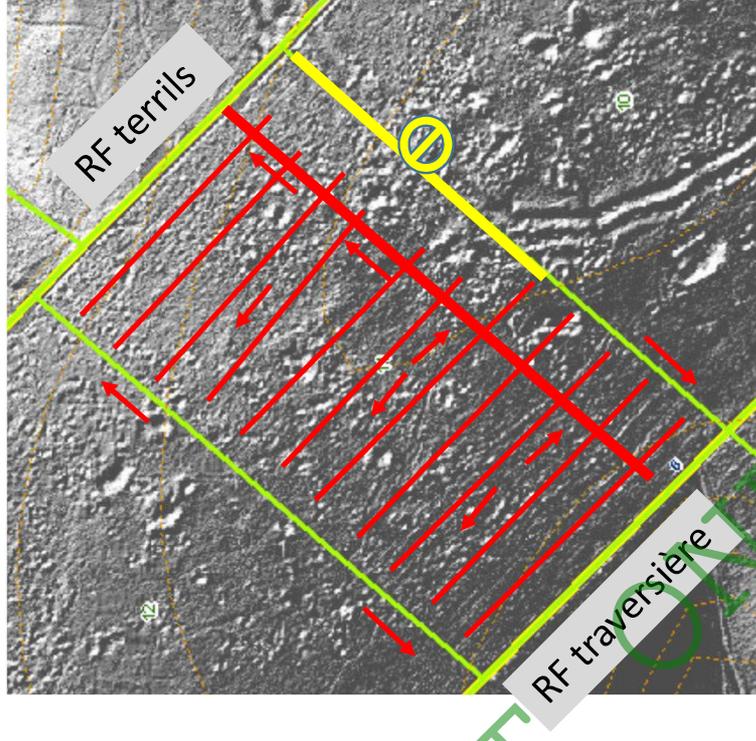


Future : Abandon, pour la durée de l'aménagement, de la logique de production dans la zone bleue (hormis la mise en sécurité des bords de routes), car pas de solution technique pour détourner la circulation des engins.

Parcelle 11



Actuelle : cloisonnements traversants ramenant les bois sur les layons de parcelle 10/11 ou 11/12 pour une sortie sur la RF des Terrils ou la RF traversière selon la distance et les modalités de stockage.



Future : le layon séparateur des parcelles 10 et 11 sera interdit aux engins d'exploitation sur environ 275 mètres. Les bois du quart Nord-Est de la parcelle pourront sortir vers la RF traversière en empruntant un cloisonnement collecteur existant parallèle au layon, à environ 50 mètres à l'intérieur de la parcelle. Le reste du schéma de desserte reste inchangé.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arras, le 10 janvier 2024

**Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine du Pas-de-Calais**

Affaire suivie par : David BOUILLON

Courriel : udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

Tel. : 03.21.50.42.70

Objet : Aménagement forestier – Bois d'Olhain, Fresnicourt-le-Dolmen

V/Réf : votre mail du 20/11/2023

N/Réf : 20240110_AvisABF_AmenagementForestier-ForetOlhain, Fresnicourt-le-Dolmen

Monsieur,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet d'Aménagement forestier de la forêt d'Olhain, sur la commune de Fresnicourt-le-Dolmen.

Pour rappel, le site considéré dans ce projet est pour partie situé dans le périmètre des abords du Dolmen La Table des fées, monument historique classé sur la Liste de 1889, et porte les abords et l'enceinte du Néolithique moyen dite du Bois d'Olhain, monument historique inscrit par arrêté du 15 juin 2023.

Après examen du dossier, celui-ci n'appelle aucune observation de ma part.

Je rappelle toutefois les enjeux de conservation du site et renvoie à l'avis émis par le Service régional de l'archéologie (SRA-DRAC Hauts-de-France).

Après examen du dossier, et conformément à l'article L122-7 du code forestier, le projet d'Aménagement forestier reçoit un avis favorable,

sous réserve du respect des préconisations émises par le Service régional de l'archéologie.

L'architecte des bâtiments de France
David BOUILLON

M. Laurent RENOUF

Office national des forêts

laurent.renouf@onf.fr

Programmation 2022 des projets d'études Environnement,
Biodiversité et Réseaux naturalistes validés par le DFRN ou
financés par la MIG Biodiversité nationale
DT Seine Nord – ATE Nord et Pas-de-Calais

Rédaction : Morgane JACOB Chargée de projet Biodiversité morgane.jacob-02@onf.fr 06 11 46 71 58
09/09/2021

FICHE 22-8505-002 - Restauration d'une pelouse calcaire —
Forêt Domaniale de Olhain



Photo du Bupleurum en faux (*Bupleurum falcatum*) source Wikipédia

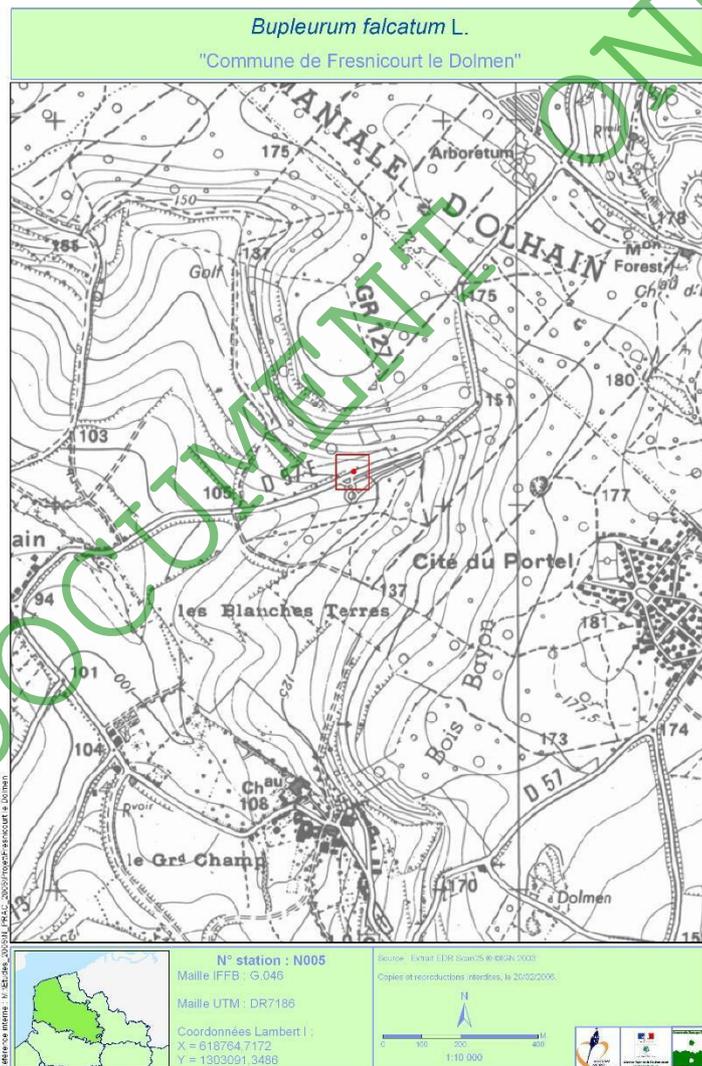
INTITULE du PROJET

Objectif du projet : restauration d'une pelouse calcaire, en faveur notamment du Bupleurum en faux puis entretien par fauche exportatrice tous les 3 ans. **Le Bupleurum en faux, présent à Olhain, est en extrême limite Nord de son aire de répartition.** Sa présence en Nord-Pas-de-Calais est exceptionnelle. L'état de santé de cette population est à l'heure actuelle préoccupant. Des opérations similaires ont été réalisées sur les coteaux environnants en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Bailleul, notamment sur les terrains de la base départementale d'Olhain, et ont bénéficié de financements FEDER à travers le projet « Reforme ».

Localisation du projet et surface concernée : Parcelle n°23. 1000 m² de fourrés calcicoles en voie de fermeture entretenus pendant des années par fauche exportatrice pour valoriser cette pelouse calcaire.



Vues aériennes comparatives de 2018 et de 2005 (remonterletemps.ign.fr)



Carte de localisation de la zone d'étude (CBNBL),
Forêt Domaniale de Olhain, Fresnicourt le Dolmen / 62

Cas d'une FD ou FC ou autre relevant du RF :

L'aménagement forestier de la Forêt Domaniale de Olhain couvre une superficie de 286 ha et s'étale pour la période de 2021 à 2040 (en cours de signature).

Les enjeux environnementaux sont :

- ZNIEFF 310013736 Coteau et forêt domaniale d'Olhain, représentative des collines crayeuses de l'Artois, le site est connu pour abriter de nombreuses orchidées, telle que l'orchis militaire fortement patrimoniale, ainsi qu'une flore propice à une diversité entomologique typique de ces milieux calcicoles.
- L'espèce *Buplereum falcatum* est une espèce protégée Nord Pas-de-Calais.

Existe-t-il des difficultés particulières d'accès au site d'étude ? (ex : zone militaire, forêt escarpée, réserve de chasse, neige ou névé une partie de l'année, absence de route forestière à l'approche,...)

Non

Responsable environnement en Agence : **TOFFOLO Karine** karine.toffolo@onf.fr 03.20.74.66.22

Responsable de l'Unité territoriale : **MERLIN Philippe** philippe.merlin@onf.fr 06.71.68.26.66

Technicien Forestier Territorial : **DELPORTE Yann** yann.delporte@onf.fr 06.19.82.05.48

CHARGES EXTERNES DETAILLEES

Nature des travaux	Quantité (Ha)	Coût TTC	Mise en œuvre PEF
Débroussaillage manuel (scie, sécateur)	1080 m ²	2500	2
Nettoyage du site	1080 m ²	300	0.5
Panneau de communication	1	200	0.5

Localisation des travaux :





Photo d'un secteur de la zone embroussaillée.

DOCUMENT

DOCUMENT ONE



Office National des Forêts

www.onf.fr
